

Tableaux d'introduction Veuillez fournir des détails sur le présent rapport

Partie contractante	FRANCE
Correspondant national	
Nom complet de l'institution:	Ministère de l' Aménagement du Territoire et de l' Environnement/Service des Affaires Internationales
Nom et titre de l' administrateur responsable:	Marc VEDELE
Adresse:	20 avenue de Ségur 75302 PARIS 07 SP
Téléphone:	33 1 42 19 17 55
Fax:	33 1 42 19 17 72
Courrier électronique:	marc.vedele@environnement.gouv.fr
Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)	
Nom et titre de l' administrateur responsable:	Antoine KREMER
Adresse:	Institut Français de la Biodiversité 12 rue Cuvier, 75005 PARIS
Téléphone:	33 1 44 27 32 76
Fax:	33 1 44 27 59 77
Courrier électronique:	Evelyne.Brun@snv.jussieu.fr
Signature	
Signature de l' administrateur chargé de la soumission du rapport national:	
Date de soumission:	

Veillez donner des informations sommaires sur les types d'intervenants qui ont participé activement à la préparation de ce rapport ainsi que sur le matériel utilisé à cette occasion.

Participants

Les représentants institutionnels des différents Ministères en charge de l'application de la Convention.

Point focal secondaire :

Institution : Ministère des Affaires Etrangères (MAE), Direction des Affaires Economiques et Financières, Sous-Direction de l'Environnement et des Accords Economiques Sectoriels,

Administrateur responsable : Christian DUMON

Adresse : 37 Quai d'Orsay 75007 Paris

Tél. : 33 1 43 17 44 84

Fax : 33 1 43 17 57 45

Courrier électronique : christian.dumon@diplomatie.gouv.fr

- Premier Ministre (PM) : Conseil d'Analyse Economique (CAE)
- Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) : Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE), Direction Générale de l'Industrie des Technologies de l'Information et des Postes (DGITIP)/ Service de l'Environnement Economique International et de l'Emploi (SEEIE).
- Ministère de l'Intérieur, Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer.
- Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Economiques et Financières (DAEF), Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID).
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) : Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF), Direction Générale de l'Alimentation (DGA), Direction des Politiques Economiques et Internationales (DPEI).
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) : Direction de la Nature et des Paysages (DNP), Direction de l'Eau (DE), Direction Générale de l'Administration des Finances et des Affaires Internationales (DGAFAI/SAI), Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR), Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale (D4E)
- Ministère de la Recherche (MR) : Direction de la Recherche (DR), CDR5 Sciences de la Vie, Biologie, Médecine.
- Bureau des Ressources Génétiques (BRG).
- Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).
- Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).
- Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN): Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité (IEGB), Institut de Systématique (IS).

Veillez fournir des informations pertinentes sur la situation de votre pays afin de faciliter la compréhension des réponses aux questions contenues dans ce rapport

Avertissement

Le présent rapport complète et actualise le premier rapport de la France à la convention sur la diversité biologique qui reste valable. Pour éviter de reprendre les développements présentés dans les précédents documents adressés au Secrétariat (1) les encadrés “ autres observations ” renvoient, de manière simplifiée, aux chapitres de ces documents. Par ailleurs, deux documents complémentaires figurent en annexe (2).

(1) 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages .

1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique.

(2) - 1999, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Bureau des Ressources Génétiques, Commission des Ressources Génétiques Forestières : Conserver les ressources génétiques forestières en France.

- 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

La COP a établi des programmes de travail qui répondent à un certain nombre d'articles. Veuillez identifier la priorité relative accordée à chaque thème ainsi que la suffisance des ressources. Ceci permettra de mettre en contexte les informations sur l'application de chaque article. Vous trouvez également d'autres questions sur la mise en oeuvre du programme de travail à la fin de ces directives.

Écosystèmes des eaux intérieures

1. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
c) Pas applicable	
2. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	x
c) Limitées	
d) Très limitées	

Diversité biologique des zones marines et côtières

3. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
4. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	x
d) Très limitées	

Diversité biologique agricole

5. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
6. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	x
c) Limitées	
d) Très limitées	

Diversité biologique des forêts

7. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	x
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	
8. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations ?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	x
c) Limitées	
d) Très limitées	

Diversité biologique des terres arides et semi-arides

9. Quel niveau de priorité votre pays accorde t-il à la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) Important	
b) Moyen	
c) Faible	
d) Pas applicable	x
10. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?	
a) Tout à fait suffisantes	
b) Suffisantes	
c) Limitées	
d) Très limitées	

Autres observations sur les programmes de travail et les priorités

Références :

- Ecosystèmes des eaux intérieures: 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV Section IV.3.
- Diversité biologique marine et côtière: 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre II Section II.3.
- Diversité biologique agricole: 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV Section IV.1.
- Diversité biologique des forêts: 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV Section IV.2 ; 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : les indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

Notes complémentaires :

- Diversité marine et côtière: Réflexion en cours sur la mise en place d'observatoire de l'environnement.
- Diversité biologique agricole: La Politique Agricole Commune pose le problème en terme qualitatif et non quantitatif.
- Diversité génétique: Développement dans le domaine des ressources génétiques :
 - * de la Charte nationale pour la gestion des ressources génétiques ;
 - * des chartes forestières et par espèces ou groupes d'espèces végétales ;
 - * de la participation française aux activités FAO, notamment à l'état du monde sur les ressources génétiques animales, la stratégie mondiale et le centre régional de coordination europe pour les ressources génétiques animales assuré par la France (Bureau des Ressources Génétiques).

Article 5 Coopération

11. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
12. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Références :					
1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre VII, Sections VII.1, VII.2 et VII.4.					
Notes complémentaires :					
Le CIRAD, l'IRD sont les organismes français les plus particulièrement chargés des actions de coopération en matière de recherche et de développement en biodiversité. Les financements proviennent essentiellement au niveau national du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et du Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère des Affaires Etrangères.					

13. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) coopération bilatérale (précisez ci-dessous)	x
b) programmes internationaux (précisez ci-dessous)	x
c) accords internationaux (précisez ci-dessous)	x

Décision IV/4. Etat et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options pour leur conservation et leur utilisation durable

14. Votre pays a-t-il mis en place une coopération efficace, par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux, pour la gestion durable de bassins versants, des bassins de captation et des bassins fluviaux transfrontaliers, ainsi que des espèces migratrices?	
a) non	
b) oui – de façon limitée	
c) oui – de façon importante	x
d) pas applicable	

Décision IV/15. Relations entre la CBD et les Conventions relatives à la biodiversité, les accords internationaux, les institutions et les processus correspondants

15. Votre pays a-t-il développé des méthodes de gestion pour les zones transfrontières protégées?	
a) non	
b) oui – de façon limitée	
c) oui – de façon importante	x
d) pas applicable	

Décision V/21. Coopération avec d'autres Organismes

16. Votre pays a-t-il mis en place une collaboration efficace avec l'Année internationale de l'observation de la diversité biologique de DIVERSITAS, et a-t-il assuré une complémentarité avec l'initiative que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique prévoient d'entreprendre afin de promouvoir le savoir scientifique et la sensibilisation du public au rôle crucial de la biodiversité pour le développement durable?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui– dans une large mesure	

Décision V/27. Contribution de la Convention sur la diversité biologique à l'étude décennale sur les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

17. Votre pays prévoit-il de souligner et de mettre l'accent sur les questions de diversité biologique dans le cadre de sa contribution à l'étude décennale des progrès accomplis depuis le Sommet de la Terre?	
a) non	
b) oui	x

*Autres observations sur l'application de cet article***Références :**

- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférences des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre VII.

Notes complémentaires :**LES PROJETS BIODIVERSITE FINANCES PAR LE FFEM**

Le portefeuille Biodiversité du FFEM comprend 40 projets instruits ou en cours d'instruction, représentant un montant de 35,2 MEuros, les engagements s'élevant à 18,4 MEuros. Le tableau suivant présente un récapitulatif des projets identifiés depuis 1994, les projets de l'année 2000 étant imprimés en gras :

Afrique :

TITRE DU PROJET	PAYS	Institution membre du Comité de Pilotage	Avancement de l'instruction
Projet de conservation de la biodiversité de la péninsule du Cap	Afrique du Sud	AFD	Convention signée
Valorisation des potentialités écotouristiques au nord Atacora (Pendjari)	Bénin	AFD	Convention signée
Appui à la mise en oeuvre pilote de l'unité de conservation d'Arly	Burkina Faso	AFD	Convention signée
Appui aux unités de conservation de la faune	Burkina Faso	AFD	Convention signée
Agrobiodiversité du Sorgho	Burkina Faso/Mali	RECHERCHE	identifié
Appui à la protection de la biodiversité	Cameroun	AFD	Identifié

dans les forêts en cours d'aménagement			
Projet d'aménagement et de développement de l'Ouest Bénoué	Cameroun	AFD	Identifié
Cadre de gestion des aires protégées (PCGAP)	Côte d'Ivoire	AFD	Identifié
Biodivalor - appui à la valorisation durable des forêts tropicales	Gabon	MAE-COOP	Convention signée
Observatoire de la Guinée Maritime	Guinée	AFD	Engagé
Mise en place de projets pilotes de protection et valorisation de la biodiversité dans le cadre du PAE	Madagascar	MAE-COOP	Convention signée
Appui à la gestion durable de la pêche crevette	Madagascar	AFD	Identifié
Gestion & préservation de l'écosystème du banc d'Arguin	Mauritanie	MAE-COOP	Convention signée
Appui à la protection de la biodiversité dans le bas delta mauritanien	Mauritanie	AFD	Convention signée
La protection, la conservation, la gestion et la mise en valeur d'espaces naturels terrestres et marins d'intérêt écologique majeur	Mayotte	AFD	Convention signée
Appui à la protection des écosystèmes des terroirs villageois de Kouré et du Dallol Bosso	Niger	AFD	Convention signée
Traitement par biotechnologie innovante d'un dépôt de rejets cobaltifères polluant les écosystèmes du Queen Elisabeth National Park	Ouganda	RECHERCHE	Convention signée
Gestion de l'information environnementale dans le bassin du Congo	Régional Afrique	MAE-COOP/ MAE	Convention signée
Antilopes sahélo-sahariennes	Régional Afrique	MATE	Identifié
Appui à la réhabilitation et à la valorisation du parc national du Niokolo Koba	Sénégal	MAE-COOP	Convention signée
Gestion durable des ressources et de la biodiversité marine	Sénégal	AFD	Identifié
Préservation et réhabilitation des principaux écosystèmes	Seychelles	MAE-COOP	Identifié
Interactions entre élevage et faune sauvage autour des aires protégées	Tchad	MAE	Identifié
Maintien de la biodiversité après éradication des Tsé-Tsé des aires protégées du bassin du Zambèze	Zimbabwe	MAE	Convention signée
Maintien de la biodiversité avec un développement durable dans la vallée du Zambèze	Zimbabwe	MAE	Identifié

Amérique Latine et Caraïbes :

Développement communautaire & conservation de la Mata Atlantica (région d'Iguape)	Brésil	MATE	Convention signée
Conservation et valorisation de la biodiversité dans l'Etat d'Amapa	Brésil	MATE	Identifié
Actions pilotes de valorisation de la biodiversité dans le Pantanal du Rio	Brésil	MAE	Identifié

Negro			
Patagonie chilienne	Chili	MATE	Identifié
Appui à la conservation de la biodiversité de la Sierra Nevada	Colombie	MAE	Convention signée
Appui au conservatoire ethnobotanique OMAERE	Equateur	MAE	Achevé
Consolidation d'un modèle de développement durable : Haut Bassin du Rio Jéjui réserve naturelle de " Mbaracayu "	Paraguay	MAE	Convention signée
Protection & valorisation des récifs coralliens (Ste-Lucie, Grenade, Dominique, St-Vincent & Grenadines)	Petites Antilles	MAE-COOP	Conventions signées (4 conventions)

Asie :

Conservation de la biodiversité dans les forêts des ghâts occidentaux	Inde	MAE	Convention signée
---	------	-----	-------------------

Europe de l'Est :

Protection & valorisation des écosystèmes en Dobrouja bulgare et établissement de modes de gestion durables	Bulgarie	MAE & MATE	Convention signée
Réseau de fondations pour la biodiversité	Hongrie	MATE	identifié

Méditerranée :

Conservation d'espaces naturels littoraux dans le bassin méditerranéen	Tunisie/Maroc/Liban	MATE	Tunisie et Maroc : convention signée. Liban : convention en cours de signature
Aires protégées marines et côtières	Tunisie	MATE	Identifié

Multi pays :

Appui à la gestion de sites Ramsar, par des actions d'échanges techniques innovants bilatéraux et multilatéraux	MULTI-PAYS	MATE	Convention signée
Aide à la gestion environnementale dans les zones de concentration de réfugiés	MULTI-PAYS	MAE	Convention signée

■ REPARTITION GEOGRAPHIQUE

La répartition géographique des projets biodiversité est la suivante :

	Nombre	Montants		%
		Meuros	MF	
Afrique sub-saharienne	25	22,97	150,7	66
Méditerranée	2	3,25	21,3	9
Asie/AmLat	9	6,45	42,3	18
Europe de l'Est	2	1,47	9,6	4
Pacifique/Multi-pays	2	1,08	7,1	3

Article 6 Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable

18. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
19. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Limitées pour la mise en oeuvre mais suffisantes pour les moyens financiers dans certains domaines.					

20. Quel est le statut de votre stratégie nationale en matière de diversité biologique (6a)?	
a) néant	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) établi ₁	
e) établi et adopté ₂	x
f) rapports de mise en oeuvre disponibles	
21. Quel est le statut de votre plan d'action en matière de diversité biologique (6a)?	
a) néant	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) établi ₂	
e) établi et adopté ₂	x
f) rapports de mise en oeuvre disponibles	
22. Votre plan d'action/stratégie nationale couvre-t-il tous les articles de la Convention (6a)? (6a)?	
a) seulement quelques articles	
b) la plupart des articles	x
b) tous les articles	
23. Votre plan d'action/stratégie nationale couvre-t-il l'intégration d'autres activités sectorielles (6b)?	
a) non	
b) certains secteurs	x
c) les principaux secteurs	
d) tous les secteurs	

^{1/} Veuillez inscrire les informations demandées à la dernière page des présentes lignes indicatrices.

Décision II/7 et décision III/9 Examen des Articles 6 et 8
la Convention

24. Des mesures sont-elles prises pour l'échange d'informations et le partage d'expérience sur le processus de planification des mesures nationales avec d'autres Parties contractantes?	
a) peu ou pas de mesure	
b) partage de stratégies, de plans et/ou d'études de cas	
c) réunions régionales	x
25. Tous les plans d'action/stratégies nationaux de votre pays comprennent-ils un élément de coopération internationale?	
a) non	
b) oui	x
26. Votre plan d'action/stratégie national est-il coordonné avec ceux des pays avoisinants?	
a) non	
b) pourparlers bilatéraux/multilatéraux en cours	
c) coordination dans certains secteurs/domaines thématiques	x
d) entièrement coordonné	
e) non applicable	
27. Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
<i>Si vous êtes un pays Partie en développement ou une Partie avec une économie en transition</i>	
28. Votre pays a-t-il reçu un appui du mécanisme de financement pour la préparation des stratégies/plans d'action nationaux?	
a) non	
b) oui	
Dans l'affirmative, quelle a été l'agence d'exécution (PNUD, PNUE ou Banque mondiale)?	

Décisions III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les autres conventions relatives à la biodiversité

29. Est-ce que les correspondants nationaux de la CBD et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar, de la Convention de Bonn et de la CITES travaillent à l'application de ces conventions de façon à éviter de faire le travail en double.	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui– dans une large mesure	x

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitres II, III, IV et V. <p>Notes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>24</u> : par exemple, dans le domaine des ressources génétiques : - dans le cadre communautaire, en relation avec le Règlement 1467 ; - dans le domaine des ressources génétiques animales, où la France (Bureau des Ressources Génétiques) héberge le Centre régional de coordination Europe ; - dans le domaine des ressources génétiques végétales, dans le cadre du programme ECP/CGR (European Cooperative Programm for Crop Genetic Resources Network). - <u>27</u> : par exemple, dans le domaine des ressources génétiques animales, via les systèmes de gestion de bases de données (races menacées en particulier)
--

Article 7 Identification et surveillance

30. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
31. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Connaissances inégales selon les régions.					

32. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des espèces (7a)?	
a) activité minimale	
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs	
c) pour une gamme de groupes majeurs	x
d) pour une gamme complète d'espèces	
33. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau des écosystèmes (7a)?	
a) activité minimale	
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier	
c) pour les principaux écosystèmes	x
d) pour une gamme complète d'écosystèmes	
34. Votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire en vigueur au niveau génétique (7a)?	
a) activité minimale	
b) programme mineur dans certains secteurs	
c) programme majeur dans certains secteurs	x
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	
35. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des espèces (7a)?	
a) activité minimale	
b) pour les groupes clés (tels que les espèces menacées ou endémiques) ou les indicateurs	x
c) pour une gamme de groupes majeurs	
d) pour une gamme complète d'espèces	
36. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau des écosystèmes (7b)?	
a) activité minimale	
b) seulement pour les écosystèmes présentant un intérêt particulier	x
c) pour les principaux écosystèmes	
d) pour une gamme complète d'écosystèmes	
37. Votre pays dispose-t-il d'un programme de surveillance en vigueur au niveau génétique (7b)?	

a) activité minimale	
b) programme mineur dans certains secteurs	
c) programme majeur dans certains secteurs	x
d) programme majeur dans tous les secteurs pertinents	
38. Votre pays a-t-il identifié les activités qui ont des incidences néfastes sur la diversité biologique (7c)?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	x
d) examen et évaluation terminés	
e) rapports sur les résultats disponibles	
39. Votre pays surveille-il ces activités et leurs effets (7c)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	x
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
40. Votre pays coordonne-t-il la collecte et la gestion d'informations au niveau national (7d)?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	x
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

Décision III/10 Identification, surveillance et évaluation

41. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs nationaux de diversité biologique?	
a) non	
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	x
c) indicateurs identifiés (dans ce cas, donnez une description ci-après)	
42. Votre pays applique-t-il des techniques d'évaluation rapide et de télédétection?	
a) non	
b) première étape d'établissement de programme	x
c) étape avancée d'établissement de programme	
d) programme mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
43. Votre pays a-t-il adopté une démarche par étape pour la mise en oeuvre de l'Article 7 en mettant d'abord l'accent sur l'identification des éléments de la diversité biologique (7a) et sur les activités qui ont des effets nocifs sur ces éléments (7c)?	
a) non	
b) pas approprié au contexte national	

c) oui	x
44. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties contractantes dans des projets pilotes de démonstration sur l'application de méthodologies d'évaluation et d'indicateurs?	
a) non	
b) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	x
45. Votre pays a-t-il préparé et mis à la disposition d'autres Parties contractantes des rapports sur toute expérience d'application de méthodologies d'évaluation?	
a) non	x
b) oui	
46. Votre pays cherche-t-il rendre plus largement disponibles les informations taxonomiques qu'il détient dans ses collections?	
a) pas de collections pertinentes	
b) aucune mesure	
c) oui (dans l'affirmative, donnez des détails ci-après)	x

Décision V/7. Identification, surveillance, évaluation, et indicateurs

47. Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec les pays avoisinants en matière d'indicateurs, de surveillance et d'évaluation?	
a) non	
b) coopération limitée	
c) coopération importante sur certaines questions	x
d) coopération importante sur de nombreuses questions	x
48. Votre pays a-t-il fourni des études de cas en matière de développement et d'application de programmes d'évaluation, de surveillance, et d'indicateurs?	
a) non	x
b) oui – études fournies au Secrétariat	
c) oui – études fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui – études fournies par d'autres moyens (veuillez préciser)	x (dans le cadre des Conventions de Ramsar et de Bonn)
49. Votre pays apporte-t-il son aide à d'autres Parties afin de les aider à augmenter leurs capacités à développer des programmes d'indicateurs et de surveillance?	
a) non	
b) formation	
c) soutien direct	
d) partage d'expérience	x
e) autre (Expliquez)	

Autres observations sur l'application de cet article

Références :

- 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3 ; Les outils et les programmes d'actions par milieux, Section 1.
- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre III, Section III et Chapitre V, Section V.1.
- 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

Notes complémentaires :

- 32 : Dès 1971, le Ministère de l'Environnement a lancé le principe d'une série d'inventaires nationaux d'espèces, avec priorité pour les groupes de vertébrés. Ces 110 inventaires (faune et flore confondues) constituent des bilans qui ont valeur " d'état de référence ".
 - 33 : Dès 1982, un inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé par le Ministère de l'Environnement. Couvrant 24,5% du territoire national, cet inventaire identifie deux types de territoires : les zones de type I : caractérisées par leur intérêt biologique remarquables (présence d'espèces protégées, associations d'espèces ou d'espèces rares, menacées ou caractéristiques du patrimoine régional - 4,4 millions d'hectares) ; les zones de type II : grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes (11,6 millions d'hectares).
 - 34 : Un travail important est réalisé au niveau génétique dans les domaines :
 - animal : situation des ressources génétiques (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles) ;
 - végétal : collection nationale (en cours) ;
 - micro-organismes : annuaire des collections françaises de micro-organismes (en lien avec la Société Française de Microbiologie) ;
 - en amont, soutien à la recherche sur les méthodologies d'inventaires et de caractérisation de la diversité génétique (appel à proposition du Bureau des Ressources Génétiques).
 - 35 : Depuis 1985, le Ministère de l'environnement soutient la réalisation de livres rouges traitant des grands groupes d'espèces sauvages menacées sur le territoire national.
 - 40 : Au niveau génétique, dans les domaines animal, végétal, micro-organismes ; collecte et gestion d'informations coordonnées par le Bureau des Ressources Génétiques, diffusée sur support papier et/ou sur site www.brg.prd.fr
 - 42 : Un inventaire biophysique de l'occupation des sols par télédétection a été réalisé sous la direction de l'Institut Français de l'Environnement, en application de la démarche initiée dans le cadre du programme CORINE de l'Union Européenne.
 - 44 à 47 : Dans le cadre de l'application de la directive communautaire n°79-409 CEE du 2 avril 1979, un inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux a été établi (285 zones représentant 8,1% du territoire métropolitain).
- Dans le cadre de l'application de la directive communautaire n°92-43 CEE du 21 mai 1992, la France a établi un inventaire des sites abritant les habitats naturels et les habitats de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire qu'il convient de maintenir dans un état de conservation favorable ou de restaurer (1029 sites représentant 4,9% du territoire métropolitain).
- 46 : Environ 400 000 spécimens ou lots informatisés et consultables sur le Web (<http://www.mnhn.fr>). L'information de la totalité des collections nationales est entreprise dans un programme pour dix années (40 millions de spécimens).
 - 47 : En particulier, au niveau génétique, dans le cadre de CRC Europe pour le domaine animal en particulier.

Décisions en matière de taxonomie

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA [en partie]

50. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie et/ou organisé des ateliers pour déterminer les priorités du pays dans ce domaine?	
a) non	
b) première étape d'évaluation	
c) étape avancée d'évaluation	
d) évaluation terminée	
51. Votre pays a-t-il établi un plan d'action national en matière de taxonomie?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) plan d'action mis en place	
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
52. Votre pays met-il à disposition les ressources appropriées pour améliorer la disponibilité des informations taxonomiques?	
a) non	
b) oui, mais pas suffisamment	x
c) oui, complètement	
53. Votre pays encourage-t-il les occasions de formation et d'emploi à l'échelle bilatérale et multilatérale pour les taxonomistes, en particulier pour ceux qui se spécialisent dans les organismes peu connus?	
a) non	
b) quelques occasions	x
c) de nombreuses occasions	
54. Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays?	
a) non	
b) certains investissements	
c) d'importants investissements	x
55. Votre pays encourage-t-il l'établissement de partenariat entre les institutions taxonomiques dans les pays développés et les pays en développement?	
a) non	
b) oui – politique énoncée	
c) oui – programme national systématique	
56. Votre pays a-t-il adopté des niveaux quelconques de structure internationalement convenus pour abriter les collections?	
a) non	
b) à l'étude	
c) en cours de mise en oeuvre par certaines collections	x

d) en cours de mise en oeuvre par toutes les grandes collections	
57. Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie?	
a) non	
b) quelques-uns	x
c) un grand nombre	
58. Votre pays a-t-il rendu compte des mesures adoptées pour renforcer les capacités nationales en matière de taxonomie, pour désigner des centres nationaux de référence, et pour mettre les informations abritées dans les collections à la disposition des pays d'origine?	
a) non	x en cours de construction
b) oui – rapport national précédent	
c) oui - CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui – autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
59. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques?	
a) non	
b) à l'étude	Pour le bureau des ressources génétiques
c) oui pour certaines institutions	
d) oui pour toutes les grandes institutions	x
60. Votre pays a-t-il aidé les institutions taxonomiques à établir des consortiums pour mener des projets régionaux?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui – de façon limitée	x
c) oui – de façon importante	
61. Votre pays a-t-il accordé une attention particulière au financement international de bourses pour des spécialistes étudiant à l'étranger ou pour attirer des experts internationaux dans des stages nationaux ou régionaux?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui – de façon limitée	x
d) oui – de façon importante	
62. Votre pays a-t-il établi des programmes de recyclage pour permettre à des spécialistes compétents de se réorienter vers des domaines liés à la taxonomie?	
a) non	x
b) quelques-uns	
c) un grand nombre	

Décision V/9. Initiative mondiale en matière de taxonomie: Mise en oeuvre et progression des suggestions d'actions

63. Votre pays a-t-il identifié ses besoins d'informations dans le domaine de la taxonomie, et a-t-il évalué sa capacité nationale à y répondre?	
a) non	
b) évaluation de base	x
c) évaluation approfondie	
64. Votre pays a-t-il établi ou regroupé des centres de références taxonomiques?	
a) non	
b) oui	x
65. Votre pays a-t-il travaillé sur le renforcement de ses capacités en matière de recherche taxonomique?	
a) non	x
b) oui	
66. Votre pays a-t-il communiqué au Secrétaire exécutif des informations sur les programmes, projets ou initiatives de projets pilotes dans le cadre de l'Initiative mondiale en matière de Taxonomie?	
a) non	x
b) oui	
67. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour l'Initiative mondiale en matière de taxonomie qui serait en contact avec d'autres correspondants nationaux?	
a) non	
b) oui	x
68. Votre pays a-t-il participé au développement de réseaux régionaux afin de faciliter le partage des informations sur l'Initiative mondiale en matière de taxonomie ?	
a) non	
b) oui	x
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie avec une économie en transition -	
69. Votre pays a-t-il fait appel à des ressources par l'intermédiaire du mécanisme financier pour les actions prioritaires identifiées dans cette décision ?	
a) non	
b) oui, mais sans succès	
c) oui, avec succès	

*Autres observations sur l'application de cet article***Références :**

- 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3.
- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre III, Section III.1.
- 2000, Académie des Sciences : Systématique, ordonner la diversité du vivant. Rapport sur la science et la technologie n°11, éditions Tec et Doc, Paris.

Notes complémentaires :

- 55 : Quelques actions ponctuelles.
- 59 : Une étude est en cours sur le statut juridique des collections nationales de ressources génétiques végétales.

Certaines questions ne sont pas renseignées car elles ne s'appliquent pas au cas de la France qui dispose d'une institution nationale (MNHN) qui depuis 350 ans travaille dans ce domaine. La politique nationale en matière de taxonomie est en cours de redéfinition et s'appuie sur une communauté scientifique qui compte plusieurs centaines d'experts taxonomistes.

- 67 : Correspondant : Professeur Simon TILLIER, Institut de systématique, Muséum National d'Histoire Naturelle, 43 rue Cuvier, F. 75005 Paris. Email : tillier@mnhn.fr

Article 8 Conservation in situ [Articles 8h et 8j exclus]

70. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
71. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources disponibles sont suffisantes dans certains secteurs et limitées dans d'autres.					
Dans le domaine forestier, la priorité est plus forte pour les espèces majeures sociales que pour les espèces disséminées mais avec un effort depuis 5 ans sur plusieurs espèces disséminées.					
Des actions (importantes dans le domaine de la diversité génétique animale) sont en cours et à conforter, dans d'autres domaines que forestiers.					

72. Votre pays a-t-il mis sur pied un système de zones protégées visant à conserver la diversité biologique (8a)?	
a) système en cours d'établissement	
b) examen national disponible sur la couverture des zones protégées	
c) plan national sur les systèmes de zones protégées mis en place	
d) système relativement complet mis en place	x
73. Existe-t-il des lignes directrices nationales adoptées pour le choix, la création et la gestion des zones protégées (8b)?	
a) non	
b) non, en cours de développement	
c) oui	x
d) oui, à l'étude	
74. Votre pays réglemente-t-il ou gère-t-il des ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique, dans le but d'en assurer la conservation et l'utilisation durable (8c)?	
a) non	
b) première phase d'établissement	
c) phase avancée d'établissement	
d) programme ou politique en place	x
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	

75. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la protection des écosystèmes et des habitats naturels, ainsi que pour le maintien de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel (8d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
76. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées (8e)?	

a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
77. Votre pays a-t-il pris des mesures pour remettre en état et restaurer les écosystèmes dégradés (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
78. Votre pays a-t-il pris des mesures pour favoriser la reconstitution des espèces menacées (8f)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
79. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer, gérer ou maîtriser les risques associés à l'utilisation et à la libération d'organismes vivants et modifiés résultant de la biotechnologie (8g)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	x
80. Votre pays a-t-il essayé d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs (8i) ?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) programme ou politique en place	x
e) rapports de mise en oeuvre disponibles	
81. Votre pays a-t-il formulé et maintenu en vigueur les dispositions législatives et autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées (8k) ?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	x
82. Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner un effet défavorable important sur la diversité biologique (8l) ?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	x

Si vous êtes une Partie pays développé -	
83. Votre pays coopère-t-il à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> , notamment aux pays en développement (8m) ? OUI	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
84. Votre pays reçoit-il un appui financier et autre pour la conservation <i>in situ</i> (8m) ?	
a) non	
b) oui (dans l'affirmative, veuillez donner des détails ci-après)	

Décision II/7 Examen des Articles 6 et 8 de la Convention

85. Des mesures sont-elles prises pour partager avec d'autres Parties contractantes l'information et l'expérience relatives à la mise en oeuvre du présent article ?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) partage de documents et/ou d'études de cas	x
c) réunions régionales	x

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3 ; Les outils et programmes d'actions par milieux, Sections 1 et 2 ; Les programmes d'actions par espèces, Sections 1 et 2. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre III, Sections III.2 et III.3 et Chapitre V. - 1999, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Bureau des Ressources Génétiques, Commission des Ressources Génétiques Forestières : Conserver les ressources génétiques forestières en France. - 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. <p>Notes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>72-76</u> : Depuis plus de 150 ans la France mène une politique de préservation de ses espaces naturels. Les outils de cette politique peuvent être décomposés selon les types suivants : <ul style="list-style-type: none"> - des protections s'appuyant sur un règlement limitant les droits des propriétaires et des usagers (7 parcs nationaux couvrant 0,70% du territoire national ; 147 réserves naturelles couvrant 0,82% du territoire national ; 540 arrêtés de protection de biotope couvrant 0,20% du territoire national) ; - des protections s'appuyant sur le maîtrise foncière (acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : 435 sites couvrant 0,10 % du territoire national ; acquisitions des Conservatoires régionaux d'espaces naturels soit 1100 sites couvrant 0,6% du territoire national; forêts domaniales gérées par l'Office National des Forêts : 8% du territoire métropolitain + 7,6 millions d'hectares de forêts d'Outre Mer) ; - des protections développées dans le cadre de convention établies entre les acteurs publics et privés (40 parcs naturels régionaux couvrant plus de 6 millions d'hectares). - <u>75-78</u> : Dans le domaine des animaux domestiques, par exemple : aide aux races menacées. - <u>77</u> : Dans le domaine des ressources génétiques forestières, par exemple : réserves naturelles avec rypisylves à peupliers noirs. - <u>78</u> : Depuis 1988, le ministère de l'environnement met en oeuvre des plans d'actions afin d'assurer une surveillance générale de l'état de certaines populations animales protégées ou sensibles. Ces plans se manifestent par des interventions concrètes à court terme qui peuvent se traduire par des opérations de renforcement des

populations (ours dans les Pyrénées, gypètes dans les Alpes...), des opérations de réintroduction (le lynx dans les Vosges, la loutre en Alsace, le vautour moine dans les Cévennes...), des opérations de soutien au développement naturel de ces espèces par la mise en place d'opérations de nourrissage(ours, vautours...).

- 79 : Réglementation et gestion des risques liés à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés forestiers.

- 81-82 : En 2000, la France a adopté un Code de l'Environnement (JORF 21 septembre 2000, annexe au n°219).

- 85 : Notamment dans le cadre d'autres accords internationaux comme la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, la Convention du patrimoine mondial (UNESCO) et le programme UNESCO de réserves de biosphère.

Article 8h Espèces exotiques

86. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?							
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible			
87. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?							
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées		d) Très limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources							

88. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites?	
a) non	
b) seulement les principales espèces, source de préoccupation	x
c) seulement les introductions nouvelles ou récentes	
d) un système complet détecte les nouvelles introductions	
e) un système complet détecte toutes les introductions connues	
89. Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) non	
b) seulement les principales espèces source de préoccupation	x
c) la plupart des espèces exotiques ont été évaluées	
90. Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	

Décision IV/1 Rapport et recommandations de la troisième réunion du SBSTTA

91. Votre pays collabore-t-il à l'établissement de projets aux niveaux national, régional, sous-régional et international pour traiter la question des espèces exotiques?	
a) peu de mesures ou aucune	
b) pourparlers en cours sur des projets potentiels	x
c) travaux effectifs d'établissement de nouveaux projets	
92. Votre plan d'action/stratégie national couvre-t-il la question des espèces exotiques?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	

Décision V/8. Espèces exotiques constituant une menace pour les écosystèmes, les habitats et les espèces

93. Votre pays applique-t-il les principes directeurs préliminaires visant à prévenir et à atténuer les effets des espèces exotiques dans le cadre d'activités visant à appliquer l'article 8(h) de la Convention, et dans d'autres secteurs?	
a) non	
b) à l'étude	
c) application limitée dans certains secteurs	x
d) application importante dans certains secteurs	
e) application importante dans la plupart des secteurs	
94. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas portant sur des évaluations thématiques?	
a) non	
b) en préparation	x
c) oui	
95. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire Exécutif des commentaires par écrit sur les principes directeurs préliminaires?	
a) non	x
b) oui	
96. Votre pays accorde-t-il la priorité au développement et à l'application de plans d'action et de stratégie contre les espèces exotiques envahissantes?	
a) non	
b) oui	x
97. Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris dans l'échange de meilleures pratiques?	
a) non	
b) coopération transfrontalière	x
c) coopération régionale	x
d) coopération multilatérale	x

98. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays accorde t-il la priorité aux écosystèmes isolés sur le plan géographique ou sur le plan évolutif?	
a) non	
b) oui	x
99. Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique ?	
a) non	x
b) oui	
100. Votre pays a-t-il pris des mesures d'éducation, de formation, et de sensibilisation du public efficaces concernant le problème des espèces envahissantes?	
a) non	
b) quelques initiatives	x
c) de nombreuses initiatives	
101. Votre pays met-il à disposition les informations qu'il détient sur les espèces exotiques par l'intermédiaire du Centre d'échange?	
a) non	
b) quelques informations	x
c) toutes les informations disponibles	
d) informations disponibles sur d'autres supports (veuillez préciser)	
102. Votre pays apporte t-il son soutien au Programme mondial sur les espèces envahissantes afin d'accomplir les tâches décrites dans la décision et ses annexes?	
a) non	
b) soutien limité	x
c) soutien important	

Autres observations sur l'application de cet article

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a lancé en 2000 "invasions biologiques", un programme de recherche afin d'accroître les connaissances des mécanismes qui soutiennent les phénomènes invasifs, d'évaluer le rapport coût/bénéfice des invasions d'un point de vue à la fois biologique (impact sur la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes), que d'un point de vue socio-économique, ainsi que de contrôler les processus invasifs par des outils méthodologiques permettant l'observation et le suivi en vue de constituer des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques.

Dans le cadre du CRC Europe (ressources génétiques animales) : travail de définition des races locales (localisation-emprise).

Article 8j Connaissances traditionnelles et dispositions connexes`

103. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
104. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>La France a procédé à d'importantes avancées en faveur des populations autochtones, visant à reconnaître et à protéger les cultures et les modes de vie traditionnels dans ses départements et territoires d'Outre-Mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en Nouvelle-Calédonie, le nouveau statut mis en place en 1999 par une modification de la Constitution prévoit un large transfert de compétence au gouvernement local, reconnaît le droit coutumier notamment en matière de droit de la personne et de droit de la terre, crée un Sénat coutumier et une citoyenneté calédonienne ; - en Polynésie française, la même évolution est en cours cependant que des mesures sont prises pour l'usage de la langue tahitienne et la protection du patrimoine culturel ; - à Wallis et Futuna, le droit coutumier régit 99% de la population de l'archipel ; la propriété de la terre est collective et inaliénable ; - en Guyane, la situation évolue plus lentement parce que les conditions historiques, sociales et politiques sont différentes. Les populations autochtones ne représentent que 5% de la population et les avancées sont le résultat d'un dialogue approfondi avec les autres communautés locales, qui revendiquent la même légitimité citoyenne. Une série de textes de loi a progressivement créé un accès prioritaire aux habitants de la forêt guyanaise. Un arrêté de 1970 protège les modes de vie traditionnels et la moitié sud de la Guyane. Enfin, un projet de parc naturel englobant 2 millions d'hectares de la forêt guyanaise est en création, avec pour ambition, la protection de la forêt et des modes de vie traditionnels de ses habitants. 					
105. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?					
a) non					
b) certaines mesures en place					x
c) mesures potentielles à l'étude					x
d) mesures complètes mises en place					
106. Votre pays oeuvre-t-il à encourager le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques?					
a) non					
b) première étape de mise en oeuvre					x
c) étape avancée de mise en oeuvre					
d) programme ou politique en place					

Décision III/4 et Décision IV/9. Mise en oeuvre de l'Article 8 j

107. Votre pays a-t-il établi une législation nationale et des stratégies correspondantes pour la mise en oeuvre de l'Article 8 j)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) législation ou autres mesures en place	

108. Votre pays a-t-il fourni de l'information sur la mise en oeuvre de l'Article 8j à d'autres Parties contractantes par des moyens tels que les rapports nationaux?	
a) non	x en cours d'élaboration
b) oui – rapport national précédent	
c) oui – CENTRE D'ÉCHANGE	
d) oui – autres moyens (Veuillez donner des détails ci-après)	

109. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif concernant les mesures prises pour développer et mettre en oeuvre des dispositions de la Convention relatives aux communautés autochtones et locales?

a) non	x en cours d'élaboration
b) oui	

110. Votre pays participe-t-il aux travaux des groupes de travail et des réunions appropriés?

a) aucun	
b) quelques-uns	
c) tous	x

111. Votre pays facilite-t-il la participation active de représentants des communautés autochtones et locales à ces groupes de travail et à ces réunions?

a) non	
b) oui	x

Décision V/16. Article 8(j) et dispositions connexes

112. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit dans l'annexe de la décision et identifié la façon dont il faudrait appliquer ces tâches dans le contexte national?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	
113. Votre pays a-t-il intégré ces tâches dans ses programmes permanents en tenant compte des opportunités de coopération identifiées?	
a) non	

b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	x
d) oui – dans une large mesure	
114. Votre pays prend t-il entièrement en compte les instruments, principes directeurs, codes, et autres activités pertinentes existant dans l'application du programme de travail?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	x
d) oui – dans une large mesure	
115. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier adéquat à la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) non	x
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	
d) oui – dans une large mesure	
116. Votre pays a-t-il complètement intégré des femmes ou des groupes de femmes dans les activités entreprises pour mettre en oeuvre le programme de travail contenu dans l'annexe de la décision et toute autre activité pertinente de la Convention?	
a) non	x
b) oui	
117. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la participation active des communautés autochtones et locales dans l'application de la Convention ?	
a) non	
b) pas adapté au contexte national	
c) oui – dans une moindre mesure	x
d) oui – dans une large mesure	
118. Votre pays a-t-il fourni des études de cas sur les méthodes et les approches concernant la préservation et le partage des connaissances traditionnelles, et le contrôle de ces informations par les communautés autochtones et locales?	
a) non	x prochainement
b) pas pertinent	
c) oui – fournies au Secrétariat	
d) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
e) oui – par d'autres moyens (veuillez préciser)	
119. Votre pays partage t-il des informations ou des expériences sur la législation nationale ou toute autre mesure afin de sauvegarder les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	x
d) oui – avec certains pays	
e) oui – par d'autres moyens (veuillez préciser)	x

120. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la préservation des pratiques, des innovations et des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et locales?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) quelques mesures	x
d) de nombreuses mesures	

121. Votre pays, en collaboration avec les communautés autochtones et locales, a-t-il soutenu le développement de registres des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques de ces dernières?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) développement en cours	x
d) registre établi	
122. Des représentants des organisations des communautés autochtones et locales ont-ils participé, au sein de votre délégation officielle, aux réunions organisées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ?	
a) pas pertinent	
b) par opportun	
c) oui	x
123. Votre pays assiste-t-il le Secrétariat afin d'utiliser pleinement le mécanisme du Centre d'échange dans le but de coopérer étroitement avec les communautés autochtones et locales afin d'explorer les moyens qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées en matière de diffusion des connaissances traditionnelles?	
a) non	
b) en l'attente d'information sur la façon de procéder	x
c) oui	
124. Votre pays a-t-il identifié des sources de financement pour les activités décrites dans la décision?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) en partie	x
d) entièrement	

Autres observations sur l'application de cet article

- 107 : l'article 8 J a été retranscrit dans le droit positif national, par l'article 33 de la loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation sur l'Outre-Mer : "l'Etat et les collectivités locales encouragent le respect, la protection et maintien des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales fondées sur leurs modes de vie traditionnels et qui contribuent à la conservation du milieu naturel et l'usage durable de la diversité biologique".

- 119 :

- réalisation et diffusion d'une étude "droits de propriété intellectuelle et savoirs traditionnels" (Virginie MORTUREUX), BRG, 2000.

- réalisation d'un rapport "L'expérience française concernant les savoirs traditionnels naturalistes et la mise en oeuvre de l'article 8 J (Thierry LEFEBVRE), IFB, 2001

Le respect et la préservation des "connaissances, innovations et pratiques" s'appuient sur les savoirs naturalistes traditionnels et se concrétisent par des voies juridiques et contractuelles, l'intégration dans les politiques sectorielles (stratégies de conservation de la biodiversité, initiatives de recherche et de développement sur la biodiversité, stratégies patrimoniales culturelles et éducatives, registres de "savoirs traditionnels", centres culturels), et par des démarches globales (politique de qualité, espaces protégés, actions des régions).

Article 9 Conservation ex situ

125. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
126. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources disponibles sont suffisantes dans certains secteurs et limitées dans d'autres.					

127. Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays (9a)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	
128. Votre pays a-t-il adopté des mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique provenant de l'extérieur de votre pays (9a)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
129. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	
b) oui	x
130. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires de votre pays (9b)?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x

131. Votre pays a-t-il mis en place et entretenu des installations de conservation <i>ex situ</i> et de recherche pour les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent des ressources génétiques originaires d'un autre pays (9b)?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x

132. Dans l'affirmative, une telle conservation se fait-elle en collaboration active avec des organisations des autres pays (9a)?	
a) non	
b) oui	x
133. Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions (9c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
134. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> (9d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
135. Votre pays a-t-il coopéré à l'octroi d'un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et à la création et au maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> dans les pays en développement (9e) ? OUI	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
136. Votre pays a-t-il reçu un appui financier et autre pour la conservation <i>ex situ</i> et pour la création et le maintien de moyens de conservation <i>ex situ</i> (9e)?	
a) non	
b) oui	x

Autres observations sur l'application de cet article

Références :

- 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : Les programmes d'actions par espèces, Sections 1 et 2.
- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre III, Section III.2 et Chapitre V, Section V.2.
- 1999, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Bureau des Ressources Génétiques, Commission des Ressources Génétiques Forestières : Conserver les ressources génétiques forestières en France, Chapitres 5 et 6.

Notes complémentaires :

- 127-130: Adoption par les ministères et organismes publics concernés d'une charte nationale pour la gestion des ressources génétiques. Constitution, en application de la charte, de collections nationales végétales, d'une cryo-banque nationale dans le domaine animal, reposant sur la coopération des acteurs publics et privés de la gestion de la diversité génétique.
- 128: Une convention pour la gestion des ressources génétiques tropicales et méditerranéennes est à l'étude.
- 128 et 132: Réflexion sur le statut des collections du CIRAD en vue de leur échange et de leur conservation (régimes CDB et engagement international) en tant que fournisseur potentiel car il n'existe pas de législation française en matière d'échange international de ressources génétiques acquises et conservées *ex situ* avant décembre 1993.
- 129: Collaborations effectives du CIRAD avec des organisations du Brésil et de la Côte d'Ivoire sur l'application des règles de la CDB concernant l'accès aux ressources génétiques.
- 130: Depuis 1977, 8 conservatoires botaniques nationaux ont été créés afin de permettre :
 - la connaissance et la localisation géographique des éléments rares ou menacés de la flore sauvage d'une partie du territoire national (84 départements couverts) ;
 - la conservation par tous moyens appropriés, notamment par la culture, des taxons menacés, dans le souci de la conservation de leur patrimoine génétique ;
 - l'information et l'éducation des différents publics concernés par la conservation du patrimoine floristique sauvage.
- 133: Depuis 1988, le ministère de l'environnement met en oeuvre des plans d'actions afin d'assurer une surveillance générale de l'état de certaines populations animales protégées ou sensibles. Ces plans se manifestent par des interventions concrètes à court terme qui peuvent se traduire par des opérations de renforcement des populations (ours dans les Pyrénées, gyapètes dans les Alpes...), des opérations de réintroduction (le lynx dans les Vosges, la loutre en Alsace, le vautour moine dans les Cévennes...), des opérations de soutien au développement naturel de ces espèces par la mise en place d'opérations de nourrissage (ours, vautours...).
- 134: Il faut noter que dans le domaine des ressources génétiques animales domestiques, le critère important est celui de l'effectif de la race, par sa localisation *in situ*.

Article 10 Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

137. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
138. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources disponibles sont suffisantes dans certains secteurs et limitées dans d'autres.					

139. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national (10a)?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) programme ou politique en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
140. Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique (10b)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
141. Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable (10c)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	

142. Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie (10d)?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
143. Votre pays encourage-t-il activement ses pouvoirs publics et son secteur privé à coopérer pour mettre au point des méthodes favorisant l'utilisation durable de la diversité biologique (10e)?	
a) non	

b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) programme ou politique en place	x
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	

Décision IV/15. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité

144. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations concernant les impacts du tourisme sur la diversité biologique et les efforts pour le gérer efficacement?	
a) non	
b) oui – rapport national précédent	x
c) oui – études de cas	
d) oui– autres moyens (précisez ci-dessous)	
145. Votre pays a-t-il soumis au Secrétariat des informations sur les activités de la Commission sur le développement durable relatives à la biodiversité (les petits Etats insulaires, les océans, les ressources en eau douce, les schémas de production et de consommation)?	
a) non	x
b) oui – rapport national précédent	
c) oui– correspondance	
d) oui– autres moyens (précisez ci-dessous)	

Décision V/24. L'utilisation durable comme problème multisectoriel

146. Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	
b) évaluation d'indicateurs potentiels en cours	x
c) indicateurs identifiés (Dans l'affirmative, veuillez les décrire ci-dessous)	x

147. Votre pays a-t-il apporté son aide à d'autres Parties afin de renforcer leurs capacités d'application de pratiques, de programmes et de politiques de développement durable au niveau régional, national et local, en particulier pour lutter contre la pauvreté?	
a) non	
b) pas pertinent	
c) dans une moindre mesure	
d) dans une large mesure (Veuillez donner des détails ci-après)	x
148. Votre pays a-t-il développé des initiatives afin d'impliquer le secteur privé et les communautés autochtones et locales dans les initiatives entreprises sur le développement durable ainsi que dans les mécanismes qui garantissent que ces populations pourront profiter de l'utilisation durable ?	
a) non	
b) mécanismes à l'étude	x
c) mécanismes en place(Expliquez)	x

149. Votre pays a-t-il identifié des domaines de préservation qui pourraient profiter de l'utilisation durable de la diversité biologique, et a-t-il communiqué cette information au Secrétaire exécutif ?	
a) non	x
b) oui	

Décision V/25. Diversité biologique et tourisme

150. Votre pays a-t-il basé ses politiques, ses programmes et ses activités dans le domaine du tourisme durable en fonction d'une évaluation des interconnexions entre le tourisme et la diversité biologique ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	
151. Votre pays a-t-il soumis des études de cas au Secrétaire exécutif sur le tourisme afin de donner des exemples de l'utilisation durable de la biodiversité ?	
a) non	x
b) oui	
152. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale de l'écotourisme ?	
a) non	x
b) oui	
153. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Année internationale de la montagne ?	
a) non	x
b) oui	

154. Votre pays a-t-il entrepris des activités applicables à la biodiversité et au tourisme afin de soutenir l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens?	
a) non	
b) oui	x
155. Votre pays a-t-il établi des politiques habilitantes et des structures législatives afin de compléter les efforts volontaires afin de mettre en oeuvre efficacement le tourisme durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure (Expliquez)	x

*Autres observations sur l'application de cet article***Références :**

- 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3 ; Les outils et programmes d'actions par milieux, Sections 1.
- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitres II, IV et V.
- 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

Notes complémentaires :

- 139 : 6 ministères sont membres du Bureau des Ressources Génétiques et participent conjointement à la définition et à la mise en oeuvre de la politique nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité génétique.
- 143 :
 - Dans le domaine des ressources génétiques, la politique adoptée repose sur la participation de sélectionneurs et utilisateurs publics et privés (y compris les ONG) à la définition de la politique nationale (charte nationale, commission scientifique du Bureau des Ressources Génétiques) et à la gestion de la diversité génétique (collections nationales végétales, collections françaises de micro-organismes, Résomil, goupes pilotes et cryobanque nationale).
 - Encouragement à la valorisation de certains écosystèmes agricoles à travers les Contrats Territoriaux d'Exploitation.
- 155 : Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est chargé de mettre en place cette politique.

Article 11 Mesures d'incitation

156. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?			
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>
157. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?			
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Limitées	<input type="checkbox"/>	d) Très limitées	<input type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources			

158. Des programmes sont-ils en place pour identifier et assurer l'adoption de mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) première étape d'établissement	<input type="checkbox"/>
c) étape avancée d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/>
d) programmes en place	<input type="checkbox"/>
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	<input type="checkbox"/>
159. Ces mesures d'incitation et les programmes les identifiant et assurant leur adoption couvrent-ils toutes les activités sectorielles ?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) quelques secteurs	<input type="checkbox"/>
c) la plupart des secteurs importants	<input checked="" type="checkbox"/>
d) tous les secteurs	<input type="checkbox"/>

Décision III/18. Mesures d'incitation

160. Votre pays a-t-il examiné les législations et politiques économiques en vigueur afin de recenser les incitations utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et d'en favoriser l'application ?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) examen en cours	<input type="checkbox"/>
c) certaines études ont été terminées	<input checked="" type="checkbox"/>
d) tant que possible	<input type="checkbox"/>
161. Votre pays a-t-il entrepris d'établir des mécanismes et de démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents, tels que, notamment, les systèmes comptables nationaux et les stratégies d'investissement?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) Première phase d'identification des mécanismes	<input type="checkbox"/>
c) Phase avancée d'identification des mécanismes	<input checked="" type="checkbox"/>

d) Mécanismes en place	
e) Analyse de l'impact des mécanismes disponible	
162. Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé?	
a) non	
b) prévu	
c) quelques-uns	x
d) un grand nombre	
163. Votre pays a-t-il intégré la prise en compte de la diversité biologique aux études d'impact, comme première étape dans la voie de la conception et de l'application des mesures d'incitation?	
a) non	
b) oui	x
164. Votre pays a-t-il partagé son expérience en matière de mesures d'incitation avec d'autres Parties contractantes, et a-t-il mis à la disposition du Secrétariat des études de cas?	
a) non	
b) oui – rapport national précédent	
c) oui – études de cas	
d) oui – autres façons (veuillez donner des détails ci-après)	x

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

165. Votre pays entreprend-il activement de concevoir et d'appliquer des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) mesures en place	x
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
166. Votre pays a-t-il identifié les menaces pour la diversité biologique et les causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique, incluant les acteurs pertinents, comme étape de la formulation des mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) mesures en place	
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
167. Les mesures d'incitation en vigueur tiennent-elles compte des aspects économiques, sociaux, culturels et éthiques de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x

168. Votre pays a-t-il élaboré des cadres juridiques et de politique générale pour la conception et l'application de mesures d'incitation?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) cadres en place	x
e) analyse de la mise en oeuvre disponible	
169. Votre pays mène-t-il des consultations participatives afin de définir des mesures claires et ciblées propres à s'attaquer aux causes profondes de l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) processus en place	
170. Votre pays a-t-il décelé et envisagé d'éliminer les mesures d'incitation ayant des effets pervers?	
a) non	
b) programme de détection en cours	x
c) mesures décelées mais non entièrement neutralisées	x
d) mesures décelées et neutralisées	

Décision V/15. Mesures d'incitation

171. Votre pays a-t-il examiné les mesures d'incitation préconisées lors du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques?	
a) non	
b) oui	x
172. Votre pays a-t-il exploré les voies et les moyens par lesquels ces mesures d'incitation pourraient soutenir les objectifs de la Convention sur la diversité biologique dans votre pays?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) phase de développement préliminaire	
d) phase de développement avancé	
e) informations supplémentaires disponibles	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : Les outils et programmes d'actions par milieux, Section 1. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV.

Notes complémentaires :

- 158 : 4 types d'opérations issues du programme agro-environnemental de développement rural national ont été mises en place :
- la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif dite prime à l'herbe qui se poursuivra jusqu'en 2003 (5,4 millions d'hectares concernés et 1,3 milliards versés aux agriculteurs annuellement) ;
- la conversion à l'agriculture biologique : 6140 exploitations pratiquent l'agriculture biologique pour une surface de 218 800 hectares fin 1998 dont 76 500 ha en conservation soit 0,7% de la surface agricole utile, 600 millions de francs d'aides versées par an pour la période 1998-2002 ;
- le programme agro-environnement " tournesol " : 600 000 ha pour la campagne 2000 et 300 millions de francs d'aides ;
- la mise en place de contrats territoriaux d'exploitation : 38 000 contrats souscrits, 680 000 hectares contractualisés et 425 millions de francs versés aux agriculteurs au titre des programmes régionaux.
- 160 : Des études ont été entreprises, comme par exemple " conservation des ressources phylogénétiques en réseaux : incitations économiques et contraintes institutionnelles (Michel TROMMETTER, financement BRG).
- 163 : Au niveau des ressources génétiques cette prise en compte se fait en application des règlements communautaires 2078/92 et 1750/99
- 169 : En matière de ressources génétiques, de telles consultations sont entreprises en particulier par le groupe pilote sur les animaux autres que domestiques ou sur l'étude de la gestion piscicole.

Article 12 Recherche et formation

173. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé		b) Moyen	x	c) Faible	
174. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p>- Création de l'Institut Français de la Biodiversité en 2000 : groupement d'intérêt scientifique regroupant 5 ministères, des établissements de recherche publique, une Agence nationale (IFEN), des ONG et groupes privés.</p> <p>- Renforcement du Bureau des Ressources Génétiques à partir de 1993 : groupement d'intérêt scientifique regroupant 6 ministères, des établissements publics de recherche et groupe privé.</p>					

175. Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable (12a)?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	
d) programmes en place	
176. Votre pays a-t-il apporté à d'autres Parties un appui à l'éducation et à la formation aux mesures d'identification, de conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et de ses éléments constitutifs (12a)?	
a) non	
b) oui	x formations de 3 ^{ème} cycle (DESS et écoles doctorales)
177. Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable (12b)?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	Pour les ressources génétiques
178. Votre pays encourage-t-il et coopère-t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques (12c)?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	Via la coopération INRA, CIRAD, IRD

<i>Si vous êtes une Partie pays développé</i>	
179. Votre pays tient-il compte, dans l'exécution des activités ci-dessus, des besoins particuliers des pays en développement?	
a) non	
b) oui, si pertinents	Oui, CIRAD, IRD

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitres VI, VII et VIII. - 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. <p>Notes complémentaires :</p> <p>Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement développe, en relation avec les gestionnaires d'espaces et d'espèces, de nombreux programmes de recherche finalisée sur les thématiques liées à la préservation et à la gestion de la biodiversité : programmes espaces protégés, action publique, agriculture et biodiversité, invasions biologiques, biodiversité et gestion forestière, programme national sur les zones humides ainsi que le programme de recherche écosystèmes tropicaux, dont les résultats sont plus ciblés et mieux adaptés aux pays en développement.</p> <p><u>177</u> : appels à propositions de recherches du Bureau des Ressources Génétiques (et colloque de restitution associant chercheurs et gestionnaires de la diversité génétique), de l'Institut Français de la Biodiversité.</p>
--

Article 13 Éducation et sensibilisation du public

180. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
181. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
La France met en place la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.					

182. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en en assurant la promotion par les médias?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
183. Votre pays favorise et encourage-t-il une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet (13a), en incluant ces questions dans les programmes d'enseignement?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
184. Votre pays coopère-t-il avec d'autres États et des organisations internationales pour mettre au point des programmes pertinents d'éducation et de sensibilisation du public (13b)?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

185. Les besoins d'éducation et de sensibilisation du public sont-ils couverts dans le plan d'action/stratégie national?	
a) non	x
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	

186. Votre pays a-t-il alloué des ressources suffisantes à l'utilisation stratégique des outils d'éducation et de communication à chaque stade de la formulation, de l'application et de l'évaluation des politiques?	
a) ressources limitées	x
b) ressources importantes mais pas adéquates	
c) ressources adéquates	
187. Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes qui favorisent la participation des parties prenantes à la	

conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique et qui incluent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation?	
a) non	x
b) oui	x
188. Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la diversité biologique dans les stratégies d'éducation?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	
c) étape avancée de mise en oeuvre	
d) oui	x
189. Votre pays a-t-il mis à disposition des études de cas sur l'éducation, la sensibilisation et la participation du public, ou a-t-il essayé de partager les expériences par tout autre moyen?	
a) non	x
b) oui	
190. Votre pays a-t-il illustré et traduit des dispositions de la Convention dans les langues locales afin d'éduquer et de sensibiliser le public sur les secteurs pertinents?	
a) sans objet	
b) à faire	x
c) à l'étude	
d) oui	
191. Votre pays appuie-t-il les initiatives locales, nationales, sous-régionales et régionales visant à éduquer et à sensibiliser le public?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -</i>	
192. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays a-t-il proposé des projets qui encouragent des mesures permettant l'application de l'Article 13 de la Convention?	
a) non	
b) oui	

Décision V/17. Education et sensibilisation du public

193. Votre pays soutient-il le renforcement des capacités sur les plans de l'éducation et de la communication de la diversité biologique comme faisant partie d'un plan d'action/stratégie nationale de biodiversité ?	
a) non	x
b) soutien limité	
c) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	

*Autres observations sur l'application de cet article***Références :**

- 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3.
- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre VIII.

Notes complémentaires :

- 182 : En matière de ressources génétiques, publication périodique de la Lettre du Bureau des Ressources Génétiques. Organisation de conférences de presse sur les ressources génétiques quand l'actualité le permet.
- 183 : Participation du Bureau des Ressources Génétiques à plusieurs enseignements de 3ème cycle.
- 190 : Développement d'outils de formation à la négociation sur la gestion des ressources génétiques à l'échelle locale (jeu de rôles assisté par ordinateur) y compris accès et partage juste et équitable des avantages (réalisé par le CIRAD en collaboration avec des partenaires malgaches).
- 191 : Plusieurs actions du Bureau des Ressources Génétiques s'inscrivent dans ce cadre :
 - édition et diffusion d'une plaquette " un atout pour la région : préserver son patrimoine génétique " ;
 - collaboration avec et participation aux travaux de conservatoires, Parcs Naturels ou Associations de races ou de conservation des espèces végétales ;
 - appui technique, mesure d'urgence ;
 - participation à la World watch list FAO (dont sur les races menacées).

Article 14 Évaluation de l'impact afin de minimiser les effets pervers

194. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
195. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					

196. Une législation est-elle en place pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique (14 1a))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) législation en place	x
e) analyse de mise en oeuvre disponible	
197. Ces procédures d'évaluation des impacts sur l'environnement permettent-elles la participation du public (14(1a))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
198. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique (14(1b))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles	

199. Votre pays participe-t-il à des consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
200. Votre pays applique-t-il des accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire sensiblement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale (14(1c))?	
a) non	
b) non, évaluation des options en cours	

c) certains sont appliqués, d'autres sont en cours	x
b) oui	
201. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour informer d'autres États dans le cas d'un danger ou d'un dommage imminent ou grave trouvant son origine sous sa juridiction et menaçant la diversité biologique et susceptible de nuire à celle de ces États (14(1d))?	
a) non	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	x
e) pas de besoin identifié	
202. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes propres à prévenir ce danger ou ce dommage ou à en atténuer les effets(14(1d))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	x
d) entièrement conforme aux connaissances scientifiques actuelles	
e) pas de besoin identifié	
203. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	
d) mécanismes en place	x
204. Votre pays a-t-il encouragé la coopération internationale en vue d'établir des plans d'urgence communs pour répondre aux activités ou aux événements qui présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique (14(1e))?	
a) non	
b) oui	x
c) pas de besoin identifié	

Décision IV/10. Mesures visant à faire appliquer la Convention [en partie]

205. Votre pays a-t-il échangé des informations et partagé l'expérience avec d'autres Parties contractantes concernant l'évaluation d'impact sur l'environnement et les mesures correctives et des programmes d'incitation connexes?	
a) non	
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	x
d) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	
206. Votre pays a-t-il échangé avec d'autres Parties contractantes des informations sur les mesures et les accords portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages infligés à la diversité biologique?	

a) non	
b) information fournie au Secrétariat	
c) information fournie aux autres Parties	x
c) information fournie par l'intermédiaire du Centre d'échange national	

Décision V/18. Evaluation d'impact, responsabilité et réparation

207. Votre pays a-t-il intégré l'évaluation de l'impact environnemental dans ses programmes thématiques ou dans ceux concernant les espèces exotiques et le tourisme?	
a) non	
b) en partie intégrée	x
c) entièrement intégrée	
208. Lorsque votre pays entreprend des évaluations d'impacts sur l'environnement, traite-t-il l'appauvrissement de la diversité biologique et les aspects socio-économiques, culturels et humains-sanitaires applicables à celle-ci?	
a) non	
b) en partie	x
c) complètement	
209. Lorsque votre pays développe des cadres de travail législatifs et réglementaires, met-il en place des mécanismes qui garantissent que considération des problèmes de diversité biologique dès les premières étapes du processus préliminaire?	
a) non	
b) dans certaines circonstances	x
c) dans toutes les circonstances	
210. Votre pays garantit-il l'engagement de tous les intervenants intéressés et concernés dans une approche participative à tous les stades du processus d'évaluation?	
a) non	
b) oui - dans certaines circonstances	x
c) oui – dans tous les cas	

211. Votre pays a-t-il organisé des réunions d'experts, des groupes de travail, des séminaires et/ou de la formation, des programmes de sensibilisation et d'éducation du public et des programmes d'échange afin de promouvoir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodes, techniques et procédures d'évaluation de l'impact ?	
a) non	
b) certains programmes mis en place	
c) de nombreux programmes mis en place	
d) approche intégrée afin de développer une expertise	x
212. Votre pays a-t-il mené des projets pilotes d'évaluation environnementale de l'impact afin de soutenir le développement de l'expertise locale au moyen de méthodologies, de techniques et de procédures?	
a) non	
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	x en cours
213. Votre pays utilise-t-il des évaluations stratégiques environnementales afin d'estimer, non seulement l'impact des projets individuels, mais aussi leurs effets mondiaux et cumulatifs, et s'assure-t-il que les résultats sont	

appliqués dans les processus de planification et de décision?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	
214. Votre pays exige-t-il l'inclusion du développement de solutions alternatives, de mesures d'atténuation, et une considération de l'élaboration de mesures de compensation en matière d'évaluation environnementale de l'impact?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	
c) dans une large mesure	x
215. Les informations nationales sur les pratiques, systèmes, mécanismes et expériences dans le domaine de l'évaluation stratégique environnementale et de l'évaluation de l'impact sont-elles disponibles?	
a) non	
b) oui (Ajoutez une annexe ou résumez)	x

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre II, Section II.2.

Article 15 Accès aux ressources génétiques

216. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
217. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
La désignation d'un correspondant national devrait permettre d'identifier plus précisément besoins et ressources.					
218. Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties contractantes(15(2))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					x
219. Y a-t-il une compréhension mutuelle ou un accord mis en place entre les différents groupes d'intérêts et l'État sur l'accès aux ressources génétiques (15(4))?					
a) non					
b) oui – dans une moindre mesure					
c) oui – dans une large mesure					x
220. Votre pays dispose-t-il d'un processus de planification à participation ouverte, ou de tout autre mécanisme pour assurer que l'accès aux ressources génétiques est soumis au consentement préalable en connaissance de cause (15(5))?					
a) non					x
b) première étape d'établissement					
c) étape avancée d'établissement					
d) processus en place					
221. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties contractantes soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties (15(6))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					x
c) mesures potentielles à l'étude					
d) mesures complètes mises en place					
222. Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie contractante qui fournit ces ressources (15(7))?					
a) non					
b) certaines mesures en place					
c) mesures potentielles à l'étude					x
d) mesures complètes mises en place					
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures					
a) législatives					
b) administratives					
c) de politique générale					

Décision II/11 et décision III/15. Accès aux ressources génétiques

223. Votre pays a-t-il fourni au Secrétariat des informations sur les législations, les mesures administratives et de politique générale, les processus participatives et les programmes de recherche?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	x
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	
224. Votre pays a-t-il mis en oeuvre des programmes de renforcement des capacités afin de favoriser l'élaboration et l'application de mesures et de lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	x
b) quelques-uns	
c) un grand nombre	
d) les programmes couvrent tous les besoins identifiés	
e) pas de besoin identifié	
225. Votre pays a-t-il procédé à l'analyse des expériences concernant les mesures et lignes directrices législatives, administratives et d'ordre général relatives à l'accès, y compris les compétences et capacités dans les domaines techniques, commerciaux, juridiques et en matière de gestion?	
a) non	x pas encore
b) analyse en cours	
c) analyse terminée	
226. Votre pays collabore-t-il avec toutes les parties intéressées afin d'explorer, de mettre au point et d'appliquer les lignes directrices et les pratiques qui assurent des avantages mutuels aux fournisseurs et aux utilisateurs de ces mesures d'accès?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
227. Votre pays a-t-il recensé les autorités nationales chargées d'accorder l'accès aux ressources génétiques?	
a) non	x pas encore
b) oui	
228. Votre pays joue-t-il un rôle actif dans les négociations relatives au remaniement de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) oui	x

Décision V/26. Accès aux ressources génétiques

229. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national et une, ou plus d'une autorité nationale compétente responsable des arrangements pour les accès et le partage des ressources ou pour fournir des informations sur ces arrangements?	
a) non	
b) oui	x
c) oui, le Secrétaire exécutif en a été informé	
230. La stratégie nationale de votre pays en matière de biodiversité et de politique législative ou administrative sur l'accès et le partage des ressources contribue-t-elle aux objectifs de conservation et d'utilisation durable?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x charte nationale
c) dans une large mesure	
Parties bénéficiaires de ressources génétiques	
231. Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou politiques qui soutiennent les efforts accomplis par les pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux articles 15, 16 et 19 de la Convention?	
a) non	
b) autres arrangements prévus	Sensibilisation des opérateurs
c) oui	
232. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties afin de trouver des solutions pratiques et équitables pour soutenir les efforts accomplis par des pays fournisseurs afin d'assurer que l'accès à leurs ressources génétiques est soumis aux Articles 15, 16 et 19 de la Convention, et reconnaît-il la complexité de la question, avec une attention particulière pour la quantité de considérations éclairées précédentes?	
a) non	
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	x exemple : Biodivalor au Gabon
233. Dans son développement de sa législation sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et permis le développement d'un système multilatéral afin de faciliter l'accès et le partage des ressources dans le contexte de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) législation à l'étude	x
c) oui	
234. Votre pays coordonne-t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	x
235. Votre pays a-t-il fourni des informations au Secrétaire exécutif sur les utilisateurs des institutions, le marché des ressources génétiques, les bénéfices non monétaires, les mécanismes nouveaux ou émergents en matière de partage	

des ressources, les mesures d'incitation, la clarification de définitions, les systèmes sui generis et les intermédiaires?	
a) non	x
b) quelques informations ont été fournies	
c) de nombreuses informations ont été fournies	
236. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des informations sur des problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en oeuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources?	
a) non	x
b) oui	
237. Votre pays a-t-il fourni un renforcement des capacités, un transfert et un développement de technologies afin de maintenir l'utilisation des collections ex situ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>- <u>Nb</u> : Le point focal national -accès-partage des avantages venant d'être nommé les mesures nationales dans ce domaine sont encore peu nombreuses</p> <p>- <u>218</u> : Avancée sur <i>l'ex situ</i> : constitution de collections nationales accessibles dans le domaine végétal, annuaire des collections françaises de micro-organismes. La classification au niveau <i>in situ</i> sera une priorité du point focal national.</p> <p>- <u>219</u> : Charte nationale, participation des secteurs privés et associatifs au dispositif de gestion et mise à disposition de ressources génétiques sur une base contractuelle (collections nationales) ;</p> <p>- <u>220</u> : Les opérateurs français sont fournisseurs et/ou utilisateurs des ressources génétiques :</p> <p><u>lorsque la France est une Partie qui fournit des ressources génétiques</u> :</p> <p>a) si les ressources génétiques sont sous statut de propriété privée, le propriétaire est libre de leur diffusion, dans le respect du cadre juridique applicable (dans le domaine sanitaire en particulier) ;</p> <p>b) pour les ressources génétiques mises à disposition dans le cadre des collections nationales, un accord de transfert de matériel est à l'étude</p> <p><u>lorsque la France est une Partie qui reçoit des ressources génétiques</u> :</p> <p>a) les opérateurs sont sensibilisés aux obligations découlant de la CDB, y compris le consentement préalable en connaissance de cause,</p> <p>b) une aide à l'élaboration d'instruments juridiques accompagnant l'échange des ressources génétiques peut être ponctuellement apportée à la demande des opérateurs.</p> <p>- <u>221</u> : b/ La France " s'efforce de développer et d'effectuer des recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties contractantes avec la pleine participation de ces Parties " :</p> <p>- en finançant des organismes publics de recherche en coopération au niveau national (CIRAD, IRD) et au niveau international (Centres internationaux de recherches agronomiques du GCRAI) et des programmes bi ou multilatéraux de recherche en coopération ;</p> <p>- en sensibilisant l'ensemble des opérateurs français aux obligations de la CDB y compris l'article 15.6.</p> <p>- <u>222</u> : Outre la publication des résultats de recherche déjà effective, une réflexion sur l'accès et le partage des avantages a été lancée au niveau national et communautaire et la France participe activement à la révision de l'engagement international de la FAO sur les ressources génétiques (y compris les article 13 : accès facilité et article 14 : partage des avantages).</p> <p>- <u>226</u> : Dans le cadre des organisations internationales (FAO) ou des programmes de coopérations bi ou multilatéraux.</p>

- 228 : La France est membre du groupe de contact chargé de la révision de l'engagement international de la FAO.
- 231 : A ce stade, l'accent a été mis principalement sur la sensibilisation des opérateurs français aux droits et obligations découlant des articles 15, 16 et 19.
- 232 :
 - Dans le cadre des organisations internationales comme la FAO, l'OMPI ;
 - Par des actions bilatérales comme Biodivalor au Gabon.
- 233 : Question non pertinente (pas de législation sur l'accès) mais le système multilatéral est totalement pris en compte par le dispositif national de gestion des ressources génétiques végétales (collections nationales).
- 236 : La France n'a pas soumis d'information sur les problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en oeuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources, ni d'étude de cas sur les impacts de ces droits sur la poursuite des objectifs de la CDB.

Article 16 Accès à la technologie et au transfert de technologie

238. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	<input checked="" type="checkbox"/>	b) Moyen	<input type="checkbox"/>	c) Faible	<input type="checkbox"/>
239. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes	<input type="checkbox"/>	b) Suffisantes	<input type="checkbox"/>	c) Limitées	<input checked="" type="checkbox"/>
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					

240. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties contractantes l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement, et le transfert desdites technologies (16(1))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
241. Votre pays a-t-il connaissance de toutes les initiatives au titre desquelles les technologies pertinentes lui sont transférées à des conditions favorables ou préférentielles (16(2))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	<input type="checkbox"/>
242. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties contractantes qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues (16(3))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures	
a) législatives?	<input type="checkbox"/>
b) administratives?	<input type="checkbox"/>
c) de politique générale?	<input checked="" type="checkbox"/>

243. Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement (16(4))?	
a) non	<input type="checkbox"/>
b) certaines mesures en place	<input checked="" type="checkbox"/>
c) mesures potentielles à l'étude	<input type="checkbox"/>
d) mesures complètes mises en place	<input type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	<input type="checkbox"/>

b) administratives?	
c) de politique générale?	x
244. Votre pays dispose-t-il d'un système national de protection des droits de propriété intellectuelle (16(5))?	
a) non	
b) oui	x
245. Dans l'affirmative, ce système couvre-t-il les ressources biologiques (par exemple, les espèces végétales) d'une façon quelconque?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x

Décision III/17. Droits de propriété intellectuelle

246. Votre pays a-t-il réalisé et communiqué au Secrétariat des études de cas sur les impacts des droits de propriété intellectuelle sur la poursuite des objectifs de la Convention?	
a) non	x
b) quelques-unes	
c) un grand nombre	

Autres observations sur l'application de cet article

Il n'existe pas dans le cadre de la législation et des mesures relatives à la propriété industrielle en France, de dispositions particulières concernant les principes posés par la CDB.

- 240 : Via la publicité assurée par les droits de propriété intellectuelle par publication et coopération scientifique.

- 246 : La France n'a pas soumis d'information sur les problèmes particuliers liés au rôle des droits de propriété intellectuelle pour mettre en oeuvre l'accès aux arrangements de partage des ressources, ni d'étude de cas sur les impacts de ces droits sur la poursuite des objectifs de la CDB.

Article 17 Échange d'informations

247. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé		b) Moyen	x	c) Faible	
248. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes		c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					

249. Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'informations provenant de sources disponibles (17(1))?	
a) non	
b) limité par l'absence de ressources	
c) certaines mesures en place	x
d) mesures potentielles à l'étude	
e) mesures complètes mises en place	
<i>Si vous êtes une Partie pays développé -</i>	
250. Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement (17(1))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
251. Dans l'affirmative, ces mesures incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	

Article 18 Coopération technique et scientifique

252. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
253. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	x
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
Les ressources disponibles sont suffisantes dans certains secteurs et limitées dans d'autres.					

254. Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique (18(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
255. Les mesures prises pour encourager la coopération avec d'autres Parties contractantes pour l'application de la Convention accordent-elles une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (18(2))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
256. Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention (18(4))?	
a) non	
b) première étape d'établissement	x
c) étape avancée d'établissement	x
d) mécanismes en place	

257. Une telle coopération inclut-elle la formation du personnel et l'échange d'experts (18(4))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
258. Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention (18(5))?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x

Décision II/3, Décision III/4 et Décision IV/2. Centre d'échange

259. Votre pays collabore-t-il à la mise sur pied et à l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui	x
260. Votre pays aide-t-il à renforcer les capacités nationales par l'échange et la diffusion des expériences et des leçons retenues de la mise en oeuvre de la Convention?	
a) non	
b) oui - dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
261. Votre pays a-t-il nommé un correspondant national pour le centre d'échange?	
a) non	
b) oui	x
262. Votre pays fournit-il des ressources pour la mise sur pied et l'exploitation du Centre d'échange?	
a) non	
b) oui, au niveau national	x
c) oui, au niveau national et international	
263. Votre pays facilite-t-il la tenue d'ateliers et autres réunions d'experts et y participe-t-il, afin de faire progresser la mise sur pied du Centre d'échange au niveau international?	
a) non	
b) participation seulement	x
c) appui et participation à certaines réunions	
264. Votre Centre d'échange est-il opérationnel?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) Dans l'affirmative, donnez des détails	
265. Votre Centre d'échange est-il branché sur Internet?	
a) non	x
b) oui	x
266. Votre pays a-t-il établi au niveau national un Comité directeur ou un groupe de travail multi-sectoriel et multidisciplinaire?	
a) non	
b) oui	x

Décision V/14. Coopération technique et scientifique et mécanismes du Centre d'échange (Article 18)

267. Votre pays a-t-il examiné les priorités identifiées dans l'Annexe I à la décision et essayé de les mettre en oeuvre ?	
a) non	
b) examiné mais pas mises en oeuvre	x
c) examiné et mises en oeuvre si approprié	

Autres observations sur l'application de cet article

Références :

- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre VII.

Notes complémentaires :

- 249 : Dans le domaine des ressources génétiques site internet BRG, participation à l'élaboration des bases de données europe sur les ressources génétiques animales et végétales, participation au projet européen EPGRIS dans le domaine des ressources génétiques végétales.

- 267 : La France participe au programme coopératif européen pour les ressources génétiques (ECP/GR), plateforme de mise en oeuvre du Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques, pour l'Europe en coordonnant les travaux pour un certain nombre d'espèces. Elle apporte une contribution annuelle de 35000 dollars à l'International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI) qui est chargé de la mise en oeuvre de ce programme.

Article 19 Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

268. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
269. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					
<p><u>269</u> : La reconnaissance des droits de propriété intellectuelle sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels des pays du sud à l'origine des produits de la biotechnologie constitue une priorité de la coopération française qui intervient de manière bilatérale dans des programmes pilotes de partages des avantages de la biodiversité (exemple : BIODIVALOR au Gabon) et au sein de diverses instances internationales (CDB, OAA/FAO, ADPIC etc...).</p>					

270. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties contractantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche (19(1))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) mesures complètes mises en place	
Dans l'affirmative, s'agit-il de mesures :	
a) législatives?	
b) administratives?	
c) de politique générale?	
271. Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties contractantes, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces (19(2))?	
a) non	
b) certaines mesures en place	x
c) mesures potentielles à l'étude	
d) mesures complètes mises en place	

Décision IV/3. Questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques. Décision V/1. Plan de travail du Comité intergouvernemental sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

272. Votre pays est-il une Partie contractante au Protocole de Carthagène sur la prévention des risques de biotechnologie?	
a) Non-signataire	
b) signataire, ratification en cours	x
b) instrument de ratification déposé	

Autres observations sur l'application de cet article

La France attache une importance particulière par une préparation effective et complète à l'entrée en vigueur du protocole de Carthagène en incluant le plus grand nombre de parties.

La France aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de traçabilité des OVM et d'évaluation de leur impact sur leur biodiversité.

Article 20 Ressources financières

273. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
274. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					

275. Votre pays a-t-il fourni un appui et des avantages financiers en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention (20(1))?	
a) non	
b) oui – avantages financiers seulement	
c) oui – appui financier seulement	x
d) oui – appui financier et avantages financiers	
Si vous êtes une Partie pays développé -	
276. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention, ces surcoûts étant convenus entre vous et le mécanisme de financement intérimaire(20(2))?	
a) non	
b) oui	x
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition –</i>	
277. Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention (20(2))?	
a) non	
b) oui	
<i>Si vous êtes une Partie pays développé -</i>	
278. Votre pays a-t-il fourni des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales (20(3))?	
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
279. Votre pays a-t-il utilisé des ressources financières liées à l'application de la Convention, par des voies bilatérales, régionales et multilatérales(20 (3))?	
a) non	
b) oui	x

Décision III/6. Ressources financières additionnelles

280. Votre pays veille-t-il à assurer que toutes les institutions de financement (y compris les agences d'assistance bilatérale) s'efforcent de faire en sorte que toutes leurs activités soutiennent davantage la Convention?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
281. Votre pays collabore-t-il à des activités quelconques visant à établir des informations normalisées sur l'appui financier en vue de réaliser les objectifs de la Convention?	
a) non	
b) oui (veuillez joindre des informations)	x

Décision V/11. Ressources financières additionnelles

282. Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de superviser le soutien financier à la biodiversité ?	
a) non	
b) procédures ont été établies	
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	x
283. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne aux activités nationales de biodiversité sont-ils disponibles?	
a) non	
b) pas sous un format standard	
c) oui (veuillez donner des détails ci-après)	x
284. Des détails sur le soutien financier que votre pays donne à d'autres pays en matière de biodiversité sont-ils disponibles?	
a) pas applicable	
b) non	
c) pas sous un format standard	x
d) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
Parties pays développé -	
285. Votre pays encourage-t-il la mise en oeuvre des objectifs de la Convention dans le cadre de sa politique de financement de ses institutions financières bilatérales, régionales, et multilatérales ?	
a) non	
b) oui	X
Pays Parties en développement -	
286. Votre pays dialogue-t-il avec les institutions financières afin de discuter des moyens de soutenir la mise en oeuvre des objectifs de la Convention ?	
a) non	
b) oui	
287. Votre pays a-t-il compilé des informations sur le soutien financier supplémentaire apporté par le secteur privé ?	

a) non	
b) oui (veuillez donner des détails ci-après)	
288. Votre pays a-t-il pris en considération les exemptions de taxes dans ses systèmes nationaux de taxes en matière de dons liés à la biodiversité ?	
a) non	
b) pas approprié au contexte national	
c) exemptions en cours	
d) exemptions en place	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>- <u>275</u> : Dans le domaine des ressources génétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de la cryobanque nationale ; - appui à la réalisation d'inventaires (races locales aviaires) ; - appui (plus réalisation) à la mise en place du CRC Europe ; - appui à la mise en place de l'état du monde sur les ressources génétiques animales ; - appui à l'organisation de réunions du groupe de contact de la Commission des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation de la FAO pour la révision de l'engagement international ; - financement de la coordination de réseaux de gestion de ressources génétiques végétales (collections nationales) ; - financement du programme européen ECP/GR.
--

Article 21 Mécanisme de financement

289. Quel niveau de priorité votre pays accorde-t-il à l'application de cet article et aux décisions associées?					
a) Elevé	x	b) Moyen		c) Faible	
290. Dans quelle mesure les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour rencontrer les obligations des recommandations?					
a) Bonnes		b) Suffisantes	x	c) Limitées	
Autres observations sur le niveau de priorité et la disponibilité des ressources					

291. Votre pays a-t-il oeuvré à renforcer les institutions financières existantes afin de fournir des ressources financières pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	x

Décision III/7. Lignes directrices relatives à l'étude de l'efficacité du mécanisme de financement

292. Votre pays a-t-il fourni des informations sur l'expérience acquise dans le cadre d'activités financées par le mécanisme de financement?	
a) pas d'activités	
b) non, même s'il y a des activités	x
c) oui, dans le rapport national précédent	
d) oui, dans les études de cas	
a) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	

Autres observations sur l'application de cet article

<p>Références :</p> <p>- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre VII Section VII 2.</p>

Article 23 La Conférence des Parties

293. Combien de participants de votre pays ont assisté à chaque réunion de la Conférence des Parties?	
a) à COP 1 (Nassau)	5
b) à COP 2 (Jakarta)	5
b) à COP 3 (Buenos Aires)	5
b) à COP 4 (Bratislava)	10
b) à COP 5 (Nairobi)	16

Décision I/6, Décision II/10, Décision III/24 et Décision IV/17. Finances et budget

294. Votre pays a-t-il versé promptement toutes ses contributions au Fonds d'affectation spéciale?	
a) non	
b) oui	x

Décision IV/16 (en partie) Préparatifs pour les réunions de la Conférence des Parties

295. Votre pays a-t-il participé à des réunions régionales avant les réunions de la Conférence des Parties?	
a) non	
b) oui (veuillez indiquer lesquelles)	X Riga 1
Si vous êtes une Partie pays développé –	
296. Votre pays a-t-il financé des réunions régionales et sous-régionales pour se préparer à la COP, et a-t-il encouragé la participation de pays en développement à de telles réunions?	
a) non	
b) oui (Veuillez donner des détails ci-après)	x

Décision V/22. Budget pour le programme de travail de l'exercice biennal 2001-2002

297. Votre pays a-t-il payé sa contribution au budget de base (Fonds d'affectation spéciale BY) pour l'année 2001, et ce, avant le 1er janvier 2001?	
a) oui - en avance	
b) oui - dans les délais indiqués	
c) non - mais a déjà contribué de façon substantielle	
d) pas encore payé	x
298. Votre pays a-t-il volontairement apporté des contributions supplémentaires aux fonds d'affectation spéciale de la Convention?	
a) oui - lors de l'exercice biennal 1999-2000	x
b) oui - lors de l'exercice biennal 2001-2002	x
c) prévoit d'en faire lors de l'exercice biennal 2001-2002	
d) non	

Autres observations sur l'application de cet article

--

Article 24 Secrétariat

299. Votre pays a-t-il fourni un appui direct au Secrétariat sous forme de personnel détaché, de contribution financière pour des activités du Secrétariat, etc.?	
a) non	
b) oui	x

Autres observations sur l'application de cet article

--

Article 25 Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

300. Combien de participants de votre pays ont participé à chaque réunion de l'Organe subsidiaire ?	
a) à SBSTTA I (Paris)	7
b) à SBSTTA II (Montréal)	2
b) à SBSTTA III (Montréal)	4
b) à SBSTTA IV (Montréal)	2
b) à SBSTTA V (Montréal)	6

Autres observations sur l'application de cet article

--

Article 26 Rapports

301. Quelle est la situation concernant votre premier rapport national?	
a) Non soumis	
b) Rapport sommaire soumis	
c) Rapport intérimaire/projet soumis	
d) Rapport final soumis	x
Si votre réponse est b), c) ou d), votre rapport a-t-il été soumis:	
Dans les délais initiaux du 1.1.98 (Décision III/9)?	x
Dans les délais prolongés du 31.12.98 (Décision IV/14)?	
A une date ultérieure (Veuillez préciser la date)	

Décision IV/14 Rapports nationaux

302. Toutes les parties prenantes ont-elles participé à la préparation du rapport national?	
a) non	
b) oui	x
303. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que les parties intéressées puissent accéder à son (ses) premier et/ou deuxième rapport(s) national(aux)?	
a) non	
b) oui	x
Dans l'affirmative, indiquez le moyen :	
a) diffusion informelle?	x
b) publication du rapport?	x
c) envoi du rapport sur demande?	x
d) affichage du rapport sur Internet?	x

Décision V/19. Rapports nationaux

304. Après avoir obtenu les principes directeurs, votre pays a-t-il volontairement préparé des rapports thématiques détaillés sur un ou plusieurs sujets afin de les étudier en profondeur lors d'une réunion ordinaire des parties?	
a) non	x
b) oui – écosystèmes des forêts	
c) oui – espèces exotiques	
d) oui – accès et partage des avantages	

Autres observations sur l'application de cet article

--

Décision V/6. Approche fondée sur les écosystèmes

305. Votre pays applique t-il l'approche fondée sur les écosystèmes en tenant compte des principes directeurs contenus dans l'annexe à la décision V/6?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) certains aspects ont été appliqués	x
d) fortement appliqués	
306. Votre pays développe t-il des expressions pratiques de l'approche fondée sur les écosystèmes dans ses politiques et législation nationales et la mise en oeuvre d'activités adaptées aux conditions locales, nationales, et régionales, en particulier dans le contexte des activités développées dans les sujets thématiques de la Convention?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) certains aspects ont été appliqués	x
d) fortement appliqués	
307. Votre pays a-t-il identifié des études de cas et a-t-il mis en oeuvre des projets pilotes qui démontrent l'approche fondée sur les écosystèmes, en utilisant des ateliers et d'autres mécanismes afin de mettre l'accent sur la sensibilisation et le partage d'expérience?	
a) non	
b) études de cas identifiées	
c) projets pilotes en cours	
d) tenue/planification d'ateliers	x
e) informations disponibles par l'intermédiaire du Centre d'échange	
308. Votre pays renforce t-il ses capacités et fournit-il un soutien financier et technique afin de mettre en oeuvre l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui, dans le pays	x
c) oui, y compris un soutien à d'autres Parties	
309. Votre pays a-t-il soutenu la coopération régionale dans l'application de l'approche fondée sur les écosystèmes à l'étranger?	
a) non	
b) coopération informelle	
c) coopération formelle (Veuillez donner des détails ci-après)	x

Écosystèmes des eaux intérieures

Décision IV/4. État et évolution de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures et options possibles pour leur conservation et leur utilisation durable

310. Votre pays a-t-il inclus des informations sur la diversité biologique des zones humides lorsqu'il a communiqué des informations et des rapports à la CDD, et a-t-il envisagé d'inclure dans les réunions des questions liées à la diversité biologique des eaux, pour donner suite aux recommandations de la CDD?
--

a) non	
b) oui	x
311. Votre pays a-t-il inclus des considérations relatives à la diversité biologique des eaux intérieures dans ses travaux avec des organisations, des institutions et des conventions intéressant les eaux intérieures?	
a) non	
b) oui	x
<i>Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition–</i>	
312. Lorsqu'il demande de l'assistance au FEM pour des projets portant sur les écosystèmes des eaux intérieures, votre pays a-t-il donné la priorité aux éléments suivants : inventorier les zones importantes pour la conservation, élaborer et appliquer des plans intégrés pour les bassins hydrographiques, bassins versants et bassins fluviaux, et faire des recherches sur les phénomènes qui contribuent à l'appauvrissement de la diversité biologique?	
a) non	
b) oui	
313. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail décrit à l'annexe 1 à la décision, et établi les priorités d'action nationale pour la mise en oeuvre du programme?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui	

Décision V/2. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures (application de la décision IV/4)

314. Votre pays soutient-il et/ou participe t-il à l'Initiative intégrée sur les bassins fluviaux ?	
a) non	
b) oui	x
315. Votre pays rassemble t-il des informations sur le statut de la diversité biologique des eaux intérieures ?	
a) non	
b) évaluations en cours	x
c) évaluations terminées	

316. Ces informations sont-elles à la disposition des autres Parties?	
a) non	
b) oui – informations fournies dans le rapport national	
c) oui – informations fournies par l'intermédiaire du Centre d'échange	
d) oui – par d'autres moyens (Détaillez ci-après)	x
317. Votre pays a-t-il développé des plans nationaux et/ou sectoriels pour la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes des eaux intérieures ?	
a) non	
b) oui – plans nationaux seulement	
c) oui – plans nationaux et secteurs majeurs	x

d) oui – plans nationaux et tous les secteurs	
318. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer ses capacités afin de développer et mettre en oeuvre ces plans ?	
a) non	
b) oui	x

Décision III/21. Relations entre la Convention et la Commission sur le développement durable, et les conventions relatives à la biodiversité

319. Vos stratégies nationales, plans d'actions, et programmes pour la conservation de la diversité biologique intègrent-ils complètement la conservation et l'utilisation durable des zones humides, des espèces migratoires et de leurs habitats.	
a) non	
b) oui	x

Observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : Les outils et programmes d'actions par milieux, Sections 1 et 2. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV. <p>Notes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>309</u> : Gestion des écosystèmes du Banc d'Arguin en Mauritanie (FFEM/FSP) ; Gestion durable des zones humides au sud du Bénin (FSP). - <u>315</u> : Les informations seront disponibles à la fin des évaluations.

Diversité biologique marine et côtière

Décision II/10 et Décision IV/5. Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière

320. Votre plan d'action/stratégie national encourage-t-il la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	x
c) oui – dans une large mesure	
321. Votre pays a-t-il établi et/ou renforcé des mécanismes institutionnels, administratifs et législatifs aux fins d'établissement d'une gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) première étape d'établissement	
c) étape avancée d'établissement	x
d) mécanismes en place	x
322. Votre pays a-t-il fourni au Secrétaire exécutif avis et informations sur les options futures concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière?	
a) non	x
b) oui	
323. Votre pays a-t-il entrepris des projets de démonstration, et/ou échangé des informations à ce sujet, comme exemples pratiques de gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers?	
a) non	
b) oui, dans le rapport national précédent	
c) oui, dans les études de cas	
d) oui, par d'autres moyens (veuillez donner des détails ci-après)	x Méditerranée
324. Votre pays a-t-il mis en place des programmes pour renforcer et améliorer les connaissances de la structure génétique des populations locales des espèces marines faisant l'objet d'activités d'amélioration et/ou de culture de stocks?	
a) non	
b) programmes en cours d'établissement	
c) programmes en cours d'établissement pour certaines espèces	x
d) programmes en cours de mise en oeuvre pour de nombreuses espèces	
e) pas un problème perceptible	
325. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail indiqué dans une annexe à la décision, et identifié les priorités pour la mise en oeuvre du programme au niveau national?	
a) non	
b) à l'étude	x
c) oui	

Décision V/3. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière(application de la décision IV/5)

326. Votre pays participe t-il au plan de travail sur le blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui	x
c) pas pertinent	
327. Votre pays applique t-il d'autres mesures afin de traiter le problème du blanchiment corallien ?	
a) non	
b) oui (veuillez fournir des détails ci-après)	x
c) pas pertinent	
328. Votre pays a-t-il soumis au Secrétaire exécutif des études de cas sur le phénomène du blanchiment corallien ?	
a) non	x
b) oui	
c) pas pertinent	

Autres observations sur l'application de ces décisions et de ce programme de travail

<p>Références :</p> <p>- 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3 ; Les outils et programmes d'actions par milieux, Sections 1 et 2 ; Les programmes d'actions par espèces, Sections 1 et 2.</p> <p>- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre II, Section II.3.</p> <p>Notes complémentaires :</p> <p>La France qui a assuré la présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens en 1999 et 2000, a créé en mars 1999, l'Initiative française pour les récifs coralliens : IFRECOR (http://www.environnement.gouv.fr/IFRECOR). Dans le plan d'action de l'IFRECOR, il n'y a pas de partie spécifique sur le blanchiment des récifs, néanmoins ce sujet est abordé dans les parties " réduire les effets négatifs dus aux activités humaines tout en assurant leur développement durable " et " connaître et comprendre pour gérer ".</p> <p>La France a aussi cofinancé la consultation d'experts sur le blanchiment des coraux tenus à Manille du 11 au 13 octobre 1999.</p>
--

Diversité biologique agricole
Décision III/11 et Décision IV/6. Conservation et utilisation durable
de la diversité biologique agricole.

329. Votre pays a-t-il identifié et évalué les activités en cours et les instruments existants au niveau national?	
a) non	
b) première étape d'examen et d'évaluation	x
c) étape avancée d'examen et d'évaluation	x
d) évaluation terminée	
330. Votre pays a-t-il identifié les problèmes et les questions prioritaires qui doivent être abordés au niveau national?	
a) non	
b) en cours	x
c) oui	x
331. Votre pays utilise-t-il des méthodes ou des indicateurs quelconques pour surveiller les impacts créés sur la diversité biologique par les projets de développement agricole, et notamment par l'intensification et l'extensification des systèmes de production?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) mécanismes en place	
332. Votre pays prend-il des mesures pour partager les expériences relatives à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui – études de cas	x
c) oui – autres mécanismes (veuillez préciser)	
333. Votre pays a-t-il mené des études de cas sur les deux premières questions identifiées par le SBSTTA, à savoir les agents de pollinisation, les micro-organismes des sols en agriculture et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	
b) oui – des agents de pollinisation	
c) oui – des microorganismes des sols	x
d) oui – gestion intégrée du paysage et des systèmes de production	
334. Votre pays établit-il ou améliore-t-il des mécanismes pour renforcer la sensibilisation du public et la compréhension de l'importance de l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) mécanismes en place	

335. Votre pays dispose-t-il de stratégies, de programmes et de plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficace de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) première étape de mise en oeuvre	x
c) étape avancée de mise en oeuvre	x
d) mécanismes en place	
336. Votre pays encourage-t-il la transformation de pratiques agricoles non durables en pratiques de production durables adaptées aux conditions biotiques et abiotiques locales?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
337. Votre pays encourage-t-il l'application de pratiques agricoles qui non seulement accroissent la productivité, mais arrêtent également la dégradation de la diversité biologique, en plus de la régénérer, la remettre en état, la restaurer et la renforcer?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
338. Votre pays encourage-t-il la mobilisation du secteur agricole afin que celui-ci développe, maintienne et utilise ses connaissances et ses pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
339. Votre pays encourage-t-il la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques ?	
a) non	
b) oui	x
340. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties contractantes pour identifier et promouvoir les pratiques agricoles durables et la gestion intégrée du paysage?	
a) non	
b) oui	x

Décision V/5. Diversité biologique agricole: étude de la phase I du programme de travail et adoption d'un programme de travail pluriannuel

341. Votre pays a-t-il étudié le programme de travail joint en annexe à la décision et a-t-il identifié la façon dont il pourrait collaborer à sa mise en oeuvre?	
a) non	
b) oui	x

342. Votre pays encourage-t-il la coopération régionale et thématique dans le cadre de son programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) faible coopération	
c) large coopération	
d) coopération importante dans tous les domaines	x
343. Votre pays fournit-il un soutien financier pour mettre en oeuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) fonds supplémentaires limités	x
c) fonds supplémentaires importants	
<i>Si vous êtes une Partie Pays développé –</i>	
344. Votre pays a-t-il fourni une aide financière pour mettre en oeuvre le programme de travail sur la diversité biologique agricole, en particulier pour le renforcement des capacités et les études de cas dans les pays en développement et dans les pays en transition économique ?	
a) non	
b) oui, dans le cadre de programmes de coopération existants	
c) oui, au moyen de fonds supplémentaires limités	
d) oui, au moyen de fonds supplémentaires importants	x
345. Votre pays a-t-il soutenu des actions afin de sensibiliser le public pour encourager les systèmes de production agricole et fermier durables qui maintiennent la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) oui, dans une moindre mesure	
c) oui, dans une large mesure	x
346. Votre pays coordonne-t-il ses positions avec la Convention sur la diversité biologique et l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?	
a) non	
b) processus en cours	
c) oui	x
347. Votre pays est-il une Partie contractante de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international?	
a) non-signataire	
b) signé – ratification en cours	x
c) instrument de ratification déposé	
348. Votre pays soutient-il l'application du Secrétaire exécutif de statut d'observateur du Comité sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce?	
a) non	
b) oui	x

349. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties en matière de conservation et d'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	x
b) oui	
350. Votre pays compile-t-il des études de cas et des projets pilotes de mise en oeuvre applicable à la conservation et à l'utilisation durable des agents de pollinisation?	
a) non	x
b) oui (Veuillez fournir des détails ci-après)	
351. Des informations sur des évaluations scientifiques applicable aux technologies restreignant l'utilisation génétique ont-elles été fournies par d'autres Parties contractantes ou par l'intermédiaire de médias tels que le Centre d'échange, ?	
a) pas applicable	
b) non	
c) oui – dans le rapport national	
d) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	x
e) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	x
352. Votre pays a-t-il pensé à traiter les questions génériques sur les technologies telles que celles restreignant l'utilisation génétique selon des approches nationales et internationales d'utilisation sûre et durable du patrimoine génétique?	
a) non	
b) oui – à l'étude	
c) oui – mesures en cours	x
353. Votre pays a-t-il mené des évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	
b) quelques évaluations	x
c) programme majeur d'évaluations	
354. Votre pays a-t-il diffusé les résultats d'évaluations scientifiques sur, <u>entre autres</u> , les effets écologiques, sociaux, et économiques des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	x
b) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	
355. Votre pays a-t-il identifié les voies et les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies restreignant l'utilisation génétique sur la conservation <u>in situ</u> et <u>ex situ</u> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole?	
a) non	
b) certaines mesures identifiées	
c) mesures potentielles à l'étude	x
d) étude complète terminée	

356. Votre pays a-t-il évalué s'il y a un besoin de règlements efficaces au niveau national en matière de technologies restreignant l'utilisation génétique afin de garantir la sécurité de la santé humaine, de l'environnement, de l'alimentation, et la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) non	x
b) oui – règlements nécessaires	
c) oui – règlements pas nécessaires (Veuillez fournir des détails ci-après)	
357. Votre pays a-t-il développé ou appliqué ces règlements en tenant compte, <u>entre autres</u> , de la nature et des caractéristiques particulières des variétés et des technologies restreignant l'utilisation génétique?	
a) non	x
b) oui – développées mais pas encore appliquées	
c) oui – développées et appliquées	
358. Les informations sur ces règlements ont-elles été mises à la disposition des Parties contractantes?	
a) non	x
b) oui – par l'intermédiaire du Centre d'échange	
c) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	

Autres observations sur la mise en oeuvre de ces décisions et programmes de travail

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3 ; Les outils et programmes d'actions par milieux, Sections 1 et 2. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV, Section IV.1.

Diversité biologique des forêts
Décision II/9 et Décision IV/7. Diversité biologique des forêts

359. Votre pays a-t-il inclus des spécialistes de la diversité biologique des forêts dans ses délégations aux réunions du Groupe d'experts intergouvernemental sur les forêts?	
a) non	
b) oui	x
c) pas pertinent	
360. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail présenté en annexe à la décision et déterminé de quelle façon il peut contribuer à sa mise en oeuvre?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui	x
361. Votre pays a-t-il intégré des considérations relatives à la diversité biologique des forêts dans sa participation et sa collaboration avec des organisations, des institutions et des conventions ayant à faire avec la diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui – dans une moindre mesure	
c) oui – dans une large mesure	x
362. Votre pays accorde-t-il une priorité élevée à l'affectation de ressources aux activités qui contribuent à la réalisation des objectifs de la Convention en matière de diversité biologique des forêts?	
a) non	
b) oui	x
Si vous êtes une Partie pays en développement ou une Partie à économie en transition -	
363. Lorsqu'il demande de l'assistance par l'intermédiaire du FEM, votre pays propose-t-il des projets qui favorisent la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) non	
b) oui	

Décision V/4. Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du programme de travail sur la diversité biologique des forêts

364. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts sont conformes à l'approche fondée sur les écosystèmes?	
a) non	
b) oui	x
365. Est-ce que les actions que votre pays entreprend afin de traiter la question de la conservation et de l'utilisation durable des forêts tiennent compte des considérations des résultats de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts ?	
a) non	
b) oui	x

366. Votre pays contribuera-t-il aux futurs travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts?	
a) non	
b) oui	x
367. Votre pays a-t-il fourni des informations sur la mise en oeuvre de ce programme de travail?	
a) non	
b) oui – soumission d'études de cas	
c) oui – soumission de rapports nationaux thématiques	
d) oui – autres moyens (Veuillez fournir des détails ci-après)	x
368. Votre pays a-t-il intégré les programmes nationaux sur les forêts dans ses stratégies de diversité biologique et ses plans d'actions appliquant l'approche fondée sur les écosystèmes et la gestion durable des forêts?	
a) non	
b) oui – dans une large mesure	x
c) oui – dans une moindre mesure	
369. Votre pays a-t-il pris des mesures afin d'assurer la participation du secteur forestier, du secteur privé, des communautés autochtones et locales et des organisations non-gouvernementales pour mettre en oeuvre le programme de travail?	
a) non	
b) oui – certains intervenants	x
c) oui – tous les intervenants	
370. Votre pays a-t-il pris des mesures afin de renforcer ses capacités nationales, y compris ses capacités locales, afin de mettre l'accent sur l'efficacité et les fonctions des réseaux de protection des forêts, ainsi que sur les capacités nationales et locales pour appliquer la gestion durable des forêts, y compris leur régénération?	
a) non	
b) quelques programmes couvrent certains besoins	
c) de nombreux programmes couvrent certains besoins	x
d) des programmes couvrent tous les besoins évalués	
e) pas de besoins évalués	
371. Votre pays a-t-il pris des mesures pour mettre en oeuvre les propositions d'actions du Forum intergouvernemental sur les forêts et le Groupe intergouvernemental sur les forêts sur l'estimation des biens et des services forestiers?	
a) non	
b) à l'étude	
c) mesures prises	x

Diversité biologique des terres arides et semi-arides

Décision V/23. Options pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres non irriguées, méditerranéennes, arides, semi-arides, d'herbage et de savane

372. Votre pays a-t-il examiné le programme de travail annexé à la décision et a-t-il identifié la façon de le mettre en oeuvre?	
a) non	
b) à l'étude	
c) oui	x
373. Votre pays soutient-il d'un point de vue scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	
374. Votre pays encourage-t-il la coopération entre les pays qui partagent les mêmes biomes afin de procéder à la mise en oeuvre régionale et sous-régionale du programme ?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	

Autres observations sur l'application de ces décisions du programme de travail

<p>Références :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1996, Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages : La diversité biologique en France et sa préservation, Section 3 ; Les outils et programmes d'actions par milieux, Sections 1 et 2. - 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Chapitre IV. - 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. <p>Notes complémentaires :</p> <p>La France finance le Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT) et le programme IMAGE (image satellitale en météorologie, agrométéorologie et gestion de l'environnement dans la zone Sahara-Sahel) qui couvre les pays du Sahel, du Magreb et de l'Afrique de l'est.</p>
--

Décision V/20. Opérations de la Convention

375. Lorsque votre pays nomme des experts pour les ajouter à la liste, tient-il compte de l'équilibre des sexes, de l'engagement des populations autochtones et des membres des communautés locales, et de l'éventail de disciplines et d'expertises applicables?	
a) non	x
b) oui	
376. Votre pays a-t-il activement participé aux activités régionales et sous-régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci?	
a) non	
b) dans une moindre mesure	x
c) dans une large mesure	
377. Votre pays a-t-il entrepris une étude des programmes nationaux et des besoins liés à l'application de la Convention et, le cas échéant, en a-t-il informé le Secrétaire exécutif?	
a) non	x
b) en cours	
c) oui	

Tableaux de conclusion

Veillez utiliser cette case pour indiquer les activités particulières que votre pays a menées à la SUITE DIRECTE de son nouveau statut de Partie contractante à la Convention, en faisant référence aux questions antérieures, selon qu'il convient:

Après avoir réalisé en 1996 son programme d'action pour la faune et la flore sauvages (Ministère de l'Environnement : La diversité biologique en France, Programme d'action pour la faune et la flore sauvages), la France poursuit actuellement l'élaboration de sa stratégie et de son plan d'action national en matière de diversité biologique.

Veillez utiliser cette case pour identifier des initiatives conjointes avec d'autres Parties, en vous reportant aux questions précédentes, si nécessaire:

Références :

- 1997, Rapport de la France à la convention sur la diversité biologique, application de la décision II/17 de la seconde conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique : Introduction.

Veillez utiliser cette case pour formuler toute autre observation sur les questions portant sur la mise en oeuvre de la Convention à l'échelle nationale

La formulation de ces questions est basée sur les articles de la Convention et sur les décisions de la Conférence des Parties. Si vous avez eu des difficultés d'interprétation, veuillez nous en informer.

Si votre pays a terminé la mise au point de sa stratégie et de son plan d'action national en matière de diversité biologique (SPADB), veuillez donner les informations ci-après:

Date d'achèvement:	
Si le SPADB a été adopté par le gouvernement:	
Lequel?	
A quelle date?	
Si la SPADB a été publié, veuillez donner les détails ci-après:	
Titre:	
Nom et adresse de l'éditeur:	
ISBN:	
Prix (le cas échéant):	
Autres informations pour les commandes:	
Si le SPADB n'a pas été publié	
Veuillez indiquer en détails la procédure pour obtenir des exemplaires:	
Si le SPADB est affiché sur un site web national	
Veuillez l'adresse complète du localisateur de ressources uniformes (URL):	
Si le SPADB a été confié à la garde d'une agence d'exécution du FEM	
Veuillez identifier l'agence:	

Veillez donner des détails similaires si vous avez réalisé une étude de la diversité biologique du pays, ou un autre rapport, ou tout autre plan d'action pertinent aux objectifs de la Convention

Voir ci-joints en annexe :

- 1999, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Bureau des Ressources Génétiques, Commission des Ressources Génétiques Forestières : Conserver les ressources génétiques forestières en France.
- 2000, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises.

Veillez donner des détails sur toute instance nationale (tel que le bureau d'audit national) qui a examiné ou qui examinera la mise en oeuvre de la Convention dans votre pays